



# l'agence

au service des collectivités

**Assemblée générale**

31 mars 2023

# Accueil et Introduction

- M. le Président Jean DEGUERRY
- M. David LAFONT, Maire de MONTRACOL
- Mme. Clotilde FOURNIER, Vice présidente

# Ordre du jour

- Décisions prises en conseils d'administration
- Rapport d'activité 2022
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022
- Présentation du budget primitif 2023
- GIP Maison départementale du cadre de vie PERL01
- Les actualités
  - Plan de formation aux élus 2023
  - Ouvrages d'art: quels accompagnements ?
  - SDECI : actualités eau
- Questions diverses

# Décisions prises en conseil d'administration

## 13 septembre 2022

- Passage au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la nomenclature M57.
  - Adoption nomenclature comptable
  - Adoption du règlement budgétaire et financier
  - Fixation des durées d'amortissement
- Adoption des différentes options du temps de travail
- Un des véhicules de l'Agence a été vendu à un agent de l'Agence
- Bail de sous location des locaux à la SPL ALEC AIN
- Adhésion à la plateforme Machés publics du CD01
- Le Conseil a été informé des différents projets de service
  - développement de la compétence ouvrages d'art par le pôle voirie
  - acquisition d'un outil de gestion intégrée

# Décisions prises en conseil d'administration

## 7 février 2023

- Projet de compte administratif
- Débat d'orientation budgétaire
- Convention de mise à disposition de personnel avec le CDG01
- Plan de formation aux élus pour 2023

# Rapport d'activité 2022



**Aurélie TIHAR**  
Projeteur  
04 74 55 49 08  
[projeteur@agence01.fr](mailto:projeteur@agence01.fr)

**Caroline CLAISSE**  
Chargée de projets  
[caroline.claisse@agence01.fr](mailto:caroline.claisse@agence01.fr)  
06 02 12 31 46



**Cécile VURBIER**  
Assistante de direction et des marchés publics  
04 74 55 49 00  
[cecile.vurbier@agence01.fr](mailto:cecile.vurbier@agence01.fr)



**Ophélie GACON**  
Chargée de la commande publique  
06 63 94 99 77  
[ophelie.gacon@agence01.fr](mailto:ophelie.gacon@agence01.fr)



**Naouel EL OMRI**  
Assistante marchés publics  
04 74 55 49 00  
[naouel.elomri@agence01.fr](mailto:naouel.elomri@agence01.fr)



**Nicolas PETIT**  
Chargé de projets  
07 61 74 73 92  
[nicolas.petit@agence01.fr](mailto:nicolas.petit@agence01.fr)



**Sylvain MEUNIER**  
Responsable des pôles voirie espaces publics et cycle de l'eau  
04 74 55 49 07 / 06 68 54 84 74  
[sylvain.meunier@agence01.fr](mailto:sylvain.meunier@agence01.fr)



**Lucie PERDRIX**  
Directrice adjointe  
Responsable du pôle support  
04 74 55 49 03 / 06 63 92 54 21  
[lucie.perdrix@agence01.fr](mailto:lucie.perdrix@agence01.fr)



**Olivier SIMON**  
Chargé des subventions et du financement des projets  
06 08 97 50 91  
[olivier.simon@agence01.fr](mailto:olivier.simon@agence01.fr)



**Maude PASSELEGUE**  
Chargée de projets  
04 74 55 49 09 / 07 88 49 34 12  
[maude.passelegue@agence01.fr](mailto:maude.passelegue@agence01.fr)



**Florian CHAUMIER**  
Chargé de projets et référent technique du pôle eau  
04 74 55 49 06 / 07 61 71 71 25  
[florian.chaumier@agence01.fr](mailto:florian.chaumier@agence01.fr)



**Yvan PAUGET**  
Directeur  
04 74 55 49 00  
07 61 71 71 27  
[yvan.pauget@agence01.fr](mailto:yvan.pauget@agence01.fr)



**Sabrina HEYBERGER**  
Responsable du pôle bâtiment  
04 74 55 00 77 / 07 88 07 25 77  
[sabrina.heyberger@agence01.fr](mailto:sabrina.heyberger@agence01.fr)



**Aline PIOTELAT**  
Chargée de projets  
07 61 71 71 24  
[aline.piotelat@agence01.fr](mailto:aline.piotelat@agence01.fr)



**Baptiste JOLIVET**  
Responsable du pôle urbanisme  
04 74 55 49 05 / 06 68 54 83 65  
[baptiste.jolivet@agence01.fr](mailto:baptiste.jolivet@agence01.fr)



**Patrice REMOND**  
Chargé de projets  
07 85 58 78 70  
[patrice.remond@agence01.fr](mailto:patrice.remond@agence01.fr)



**Eric CRAMETTE**  
Chargé de projets  
07 88 86 32 65  
[eric.cramette@agence01.fr](mailto:eric.cramette@agence01.fr)



**Xavier CHIROL**  
Chargé de projets  
07 72 50 51 30  
[xavier.chirol@agence01.fr](mailto:xavier.chirol@agence01.fr)

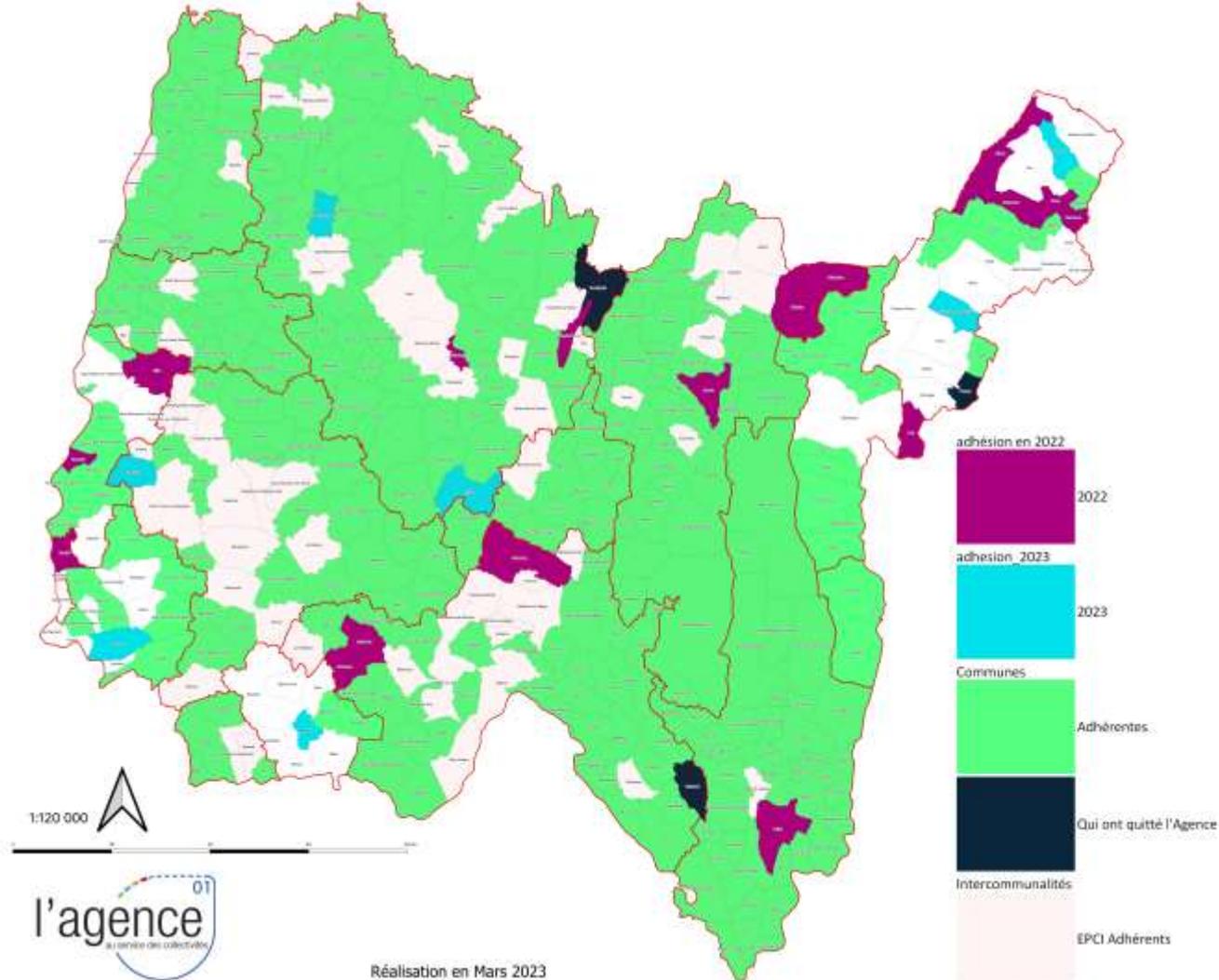
<https://agence01.fr>



# Carte des adhérents

## Adhésion 2022:

- Mijoux
- Grand Corent
- Ambronay
- Saint Eloi
- Illiat
- Fareins
- Nantua
- Faramans
- Saint Just
- Echallon
- Belley
- Sivom Valromey
- Echenevex
- Léaz
- Belleydoux
- Cessy
- Versonnex
- Vesancy



## Adhésion 2023:

- Reyrieux
- Montrevel en Bresse
- Dagneux
- Druillat
- Saint Jean de Gonville
- Chaneins

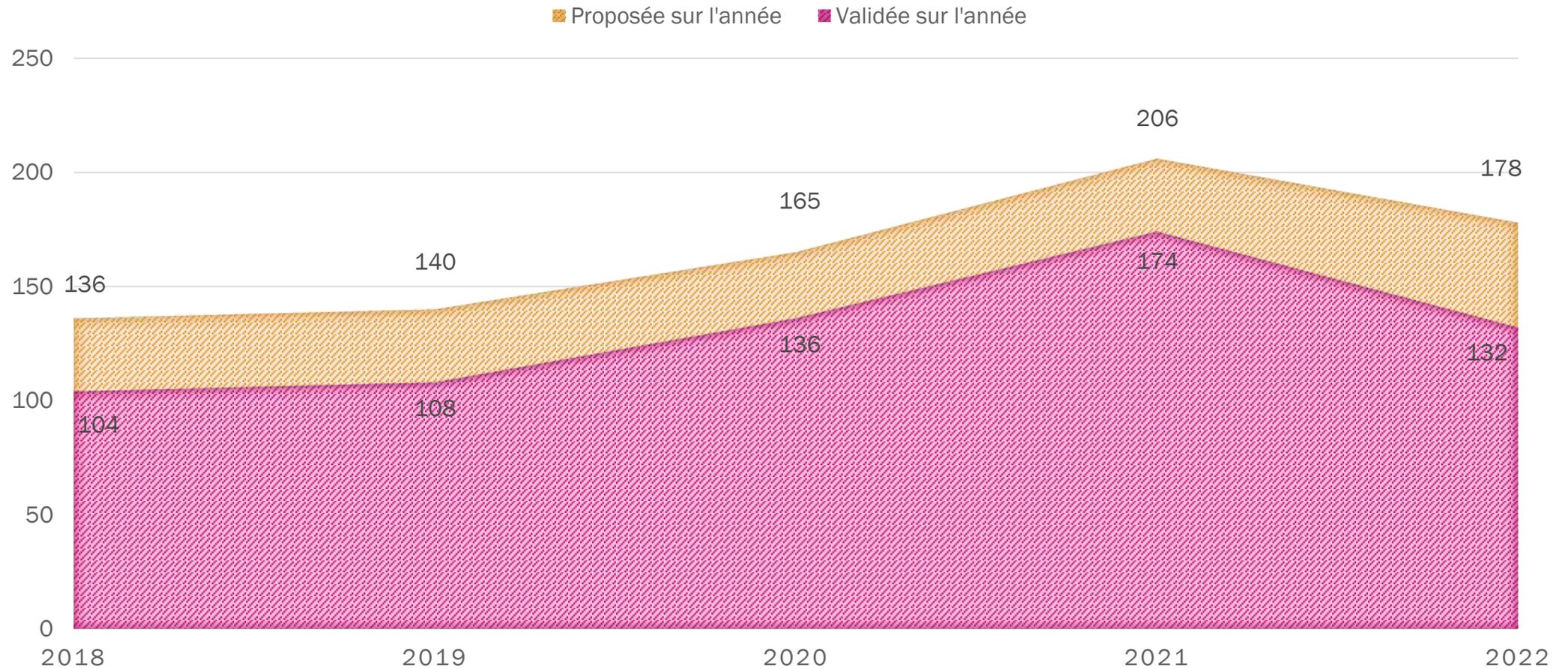
## Départs 2022:

- Corveissiat
- Pougny
- Innimond



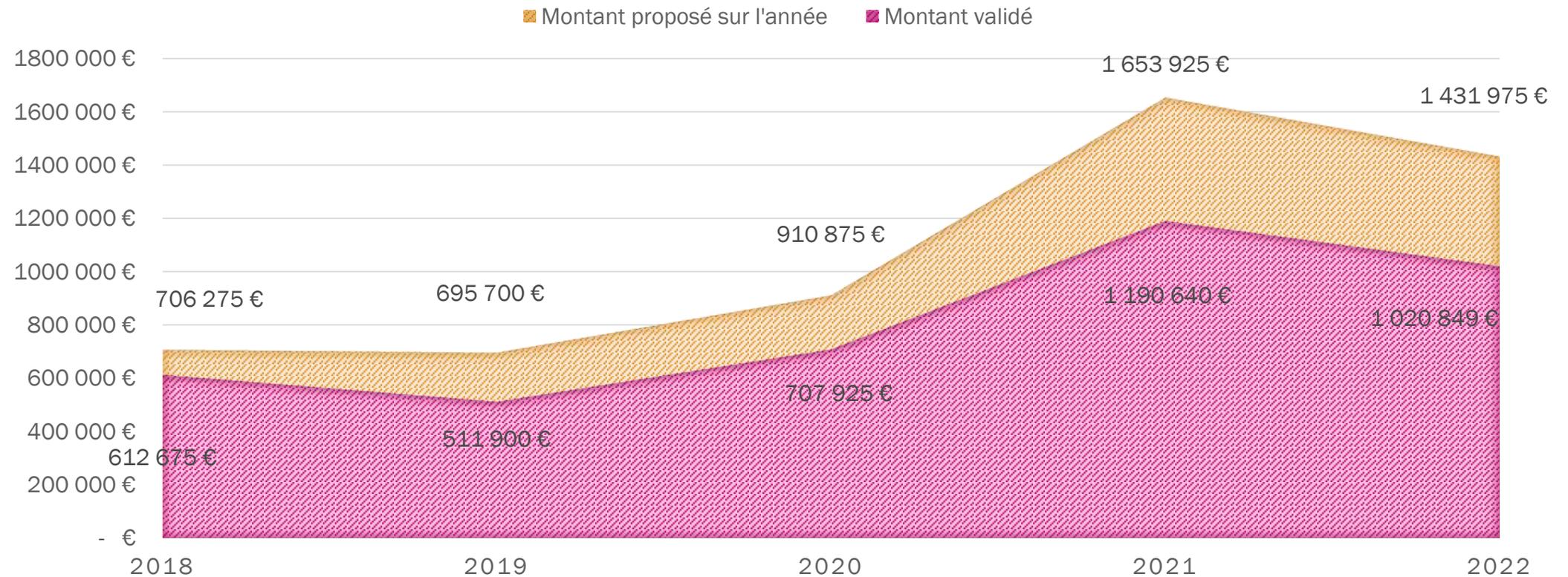
# Evolutions de l'activité

## EVOLUTION DU NOMBRE DE CONVENTIONS



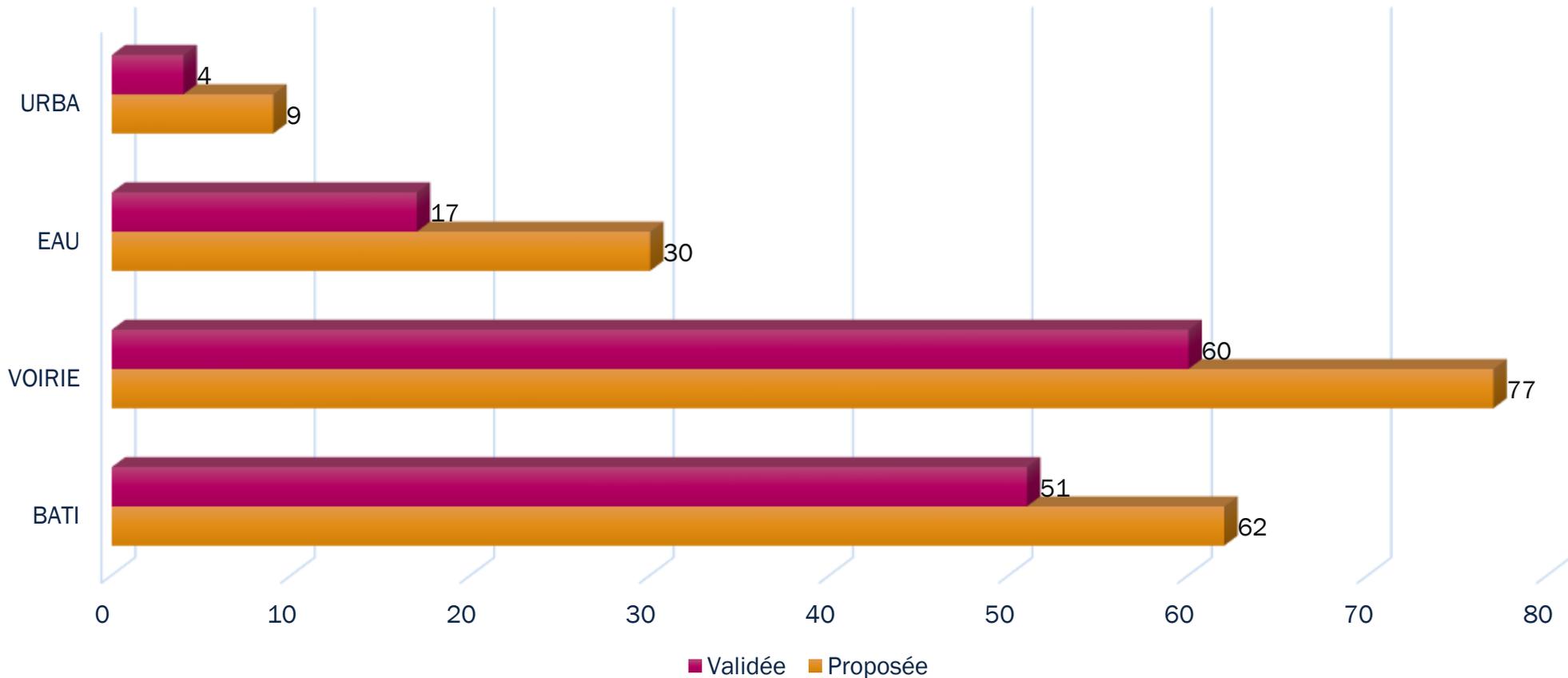
# Evolutions de l'activité

## EVOLUTION DES MONTANTS DES CONVENTIONS



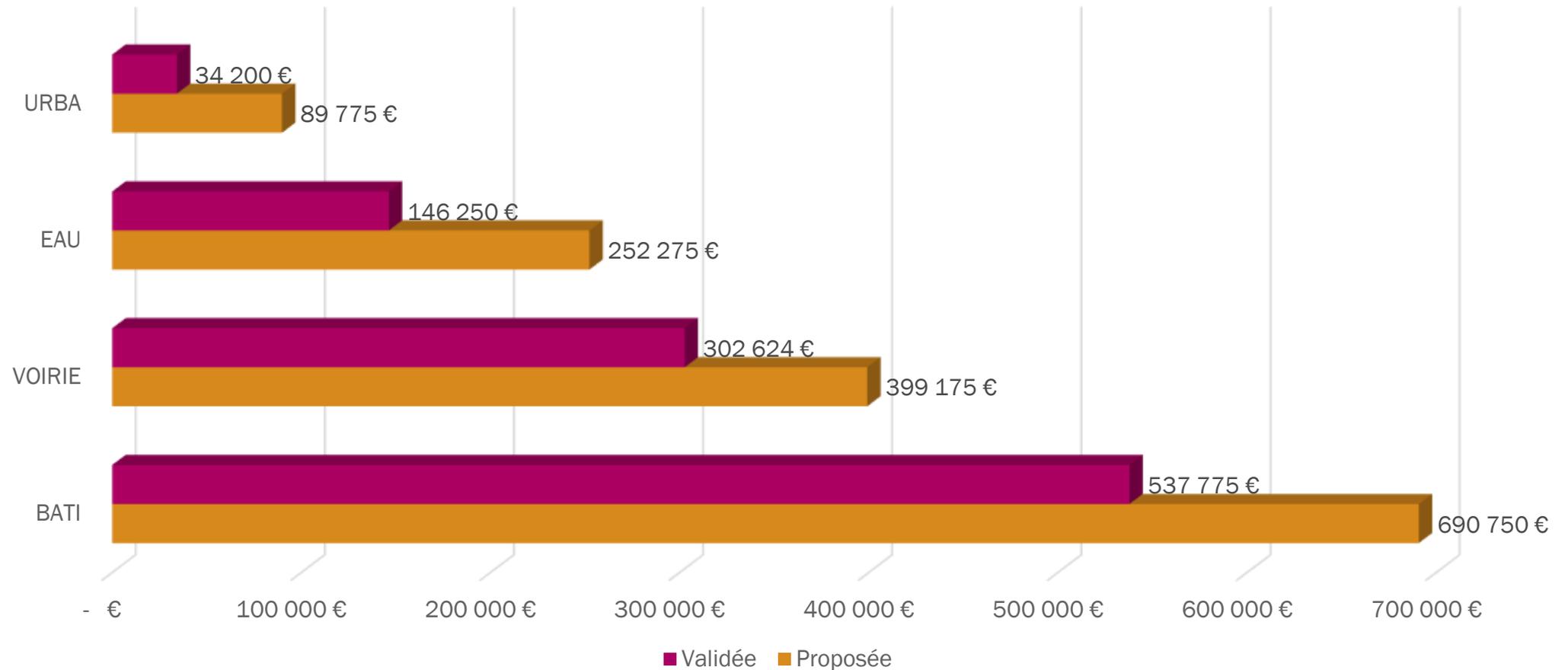
# Activités par pôle

## Nombre de conventions par pôle en 2022

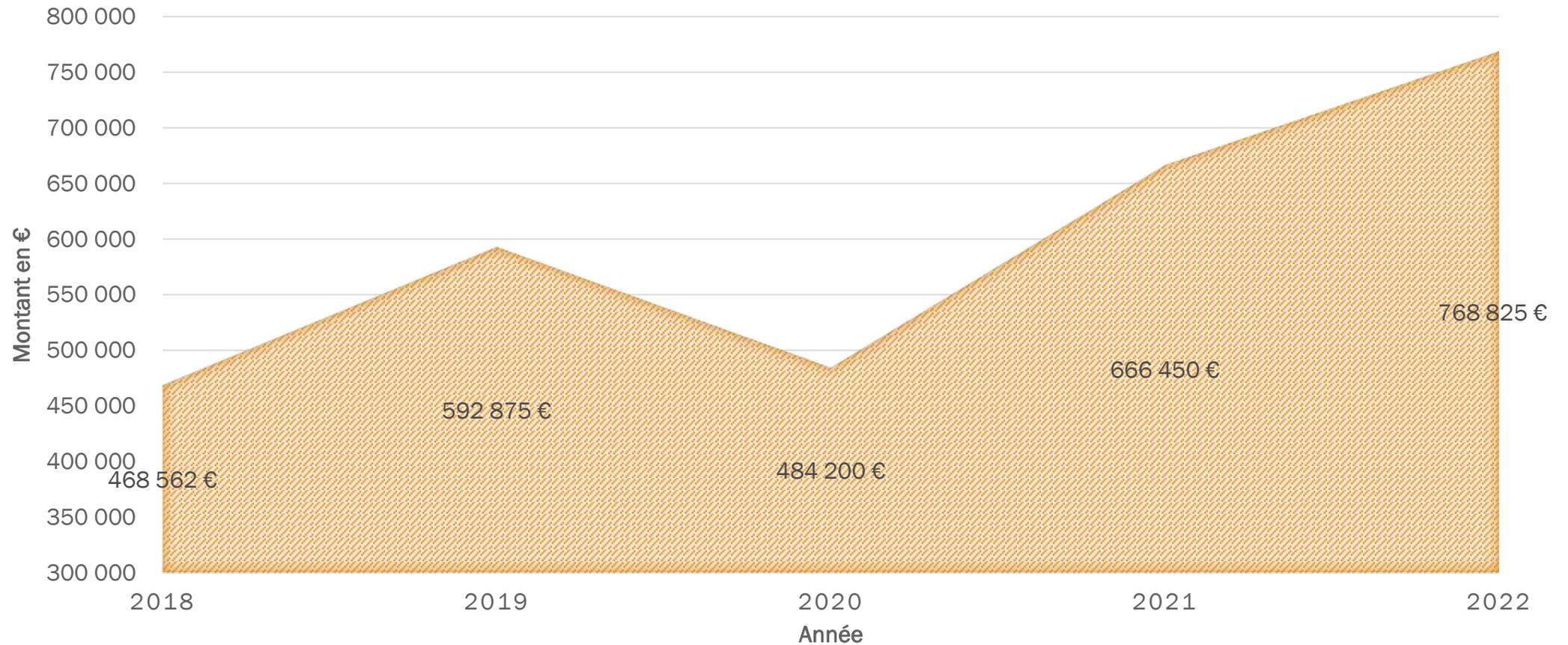


# Activités par pôle

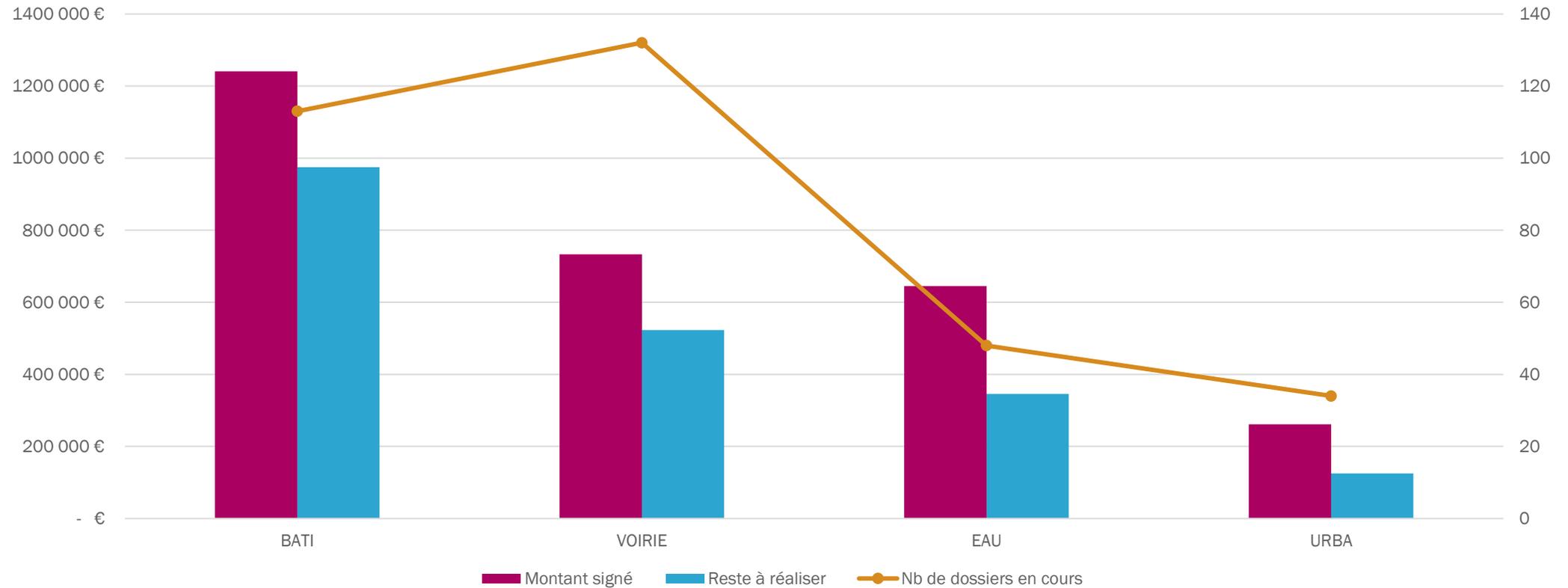
Montants par pôle 2022



# Montant des prestations facturées



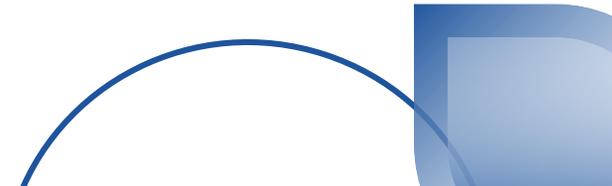
# Dossiers en cours à fin 2022



	Nb de dossiers en cours	Montant signé	Reste à réaliser
BATI	113	1 240 740 €	975 015 €
VOIRIE	132	733 000 €	523 300 €
EAU	48	644 625 €	346 050 €
URBA	34	261 225 €	124 875 €
	<b>327</b>	<b>2 879 590 €</b>	<b>1 969 240 €</b>

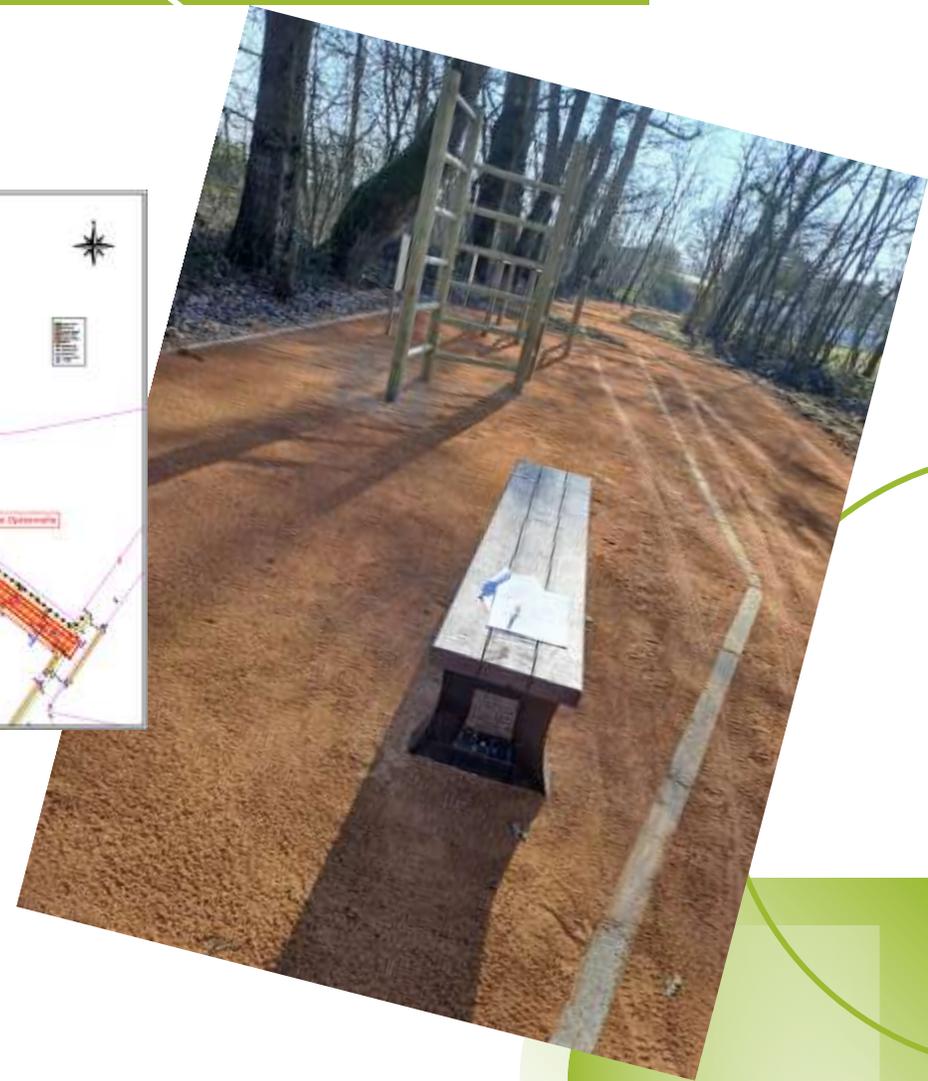
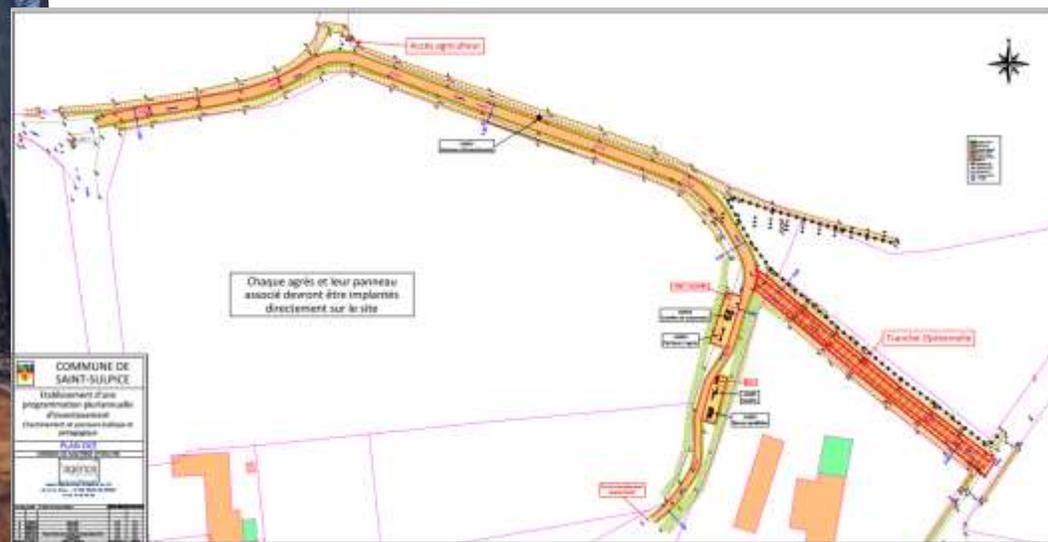
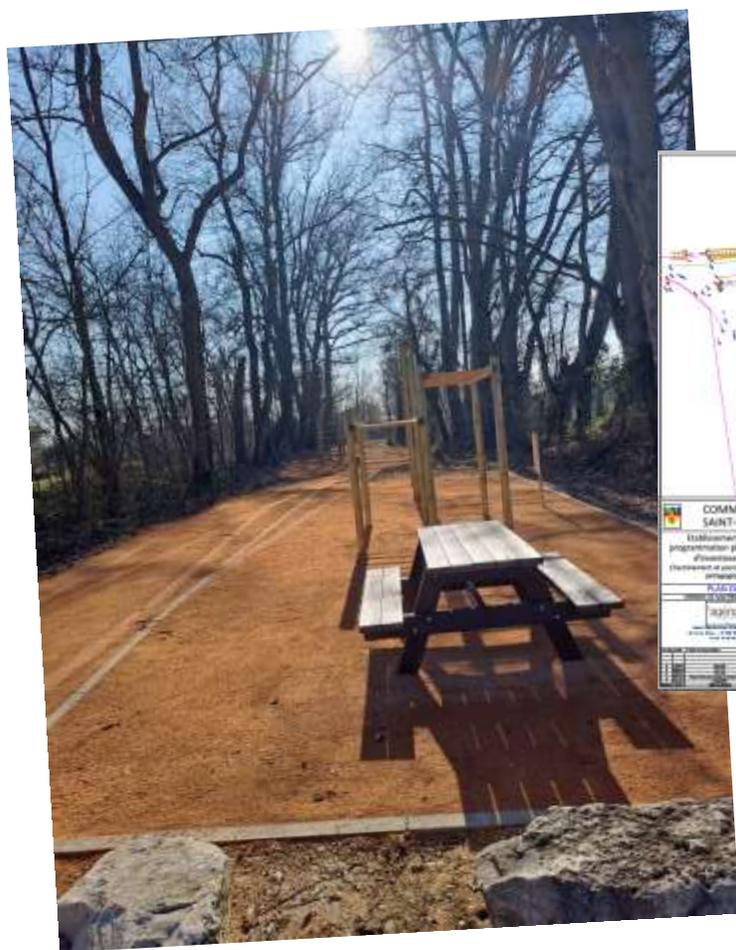


# Les principales réalisations 2022



# Saint Sulpice

## Aménagement d'un parcours ludique



# Confrançon Aménagement du cimetière

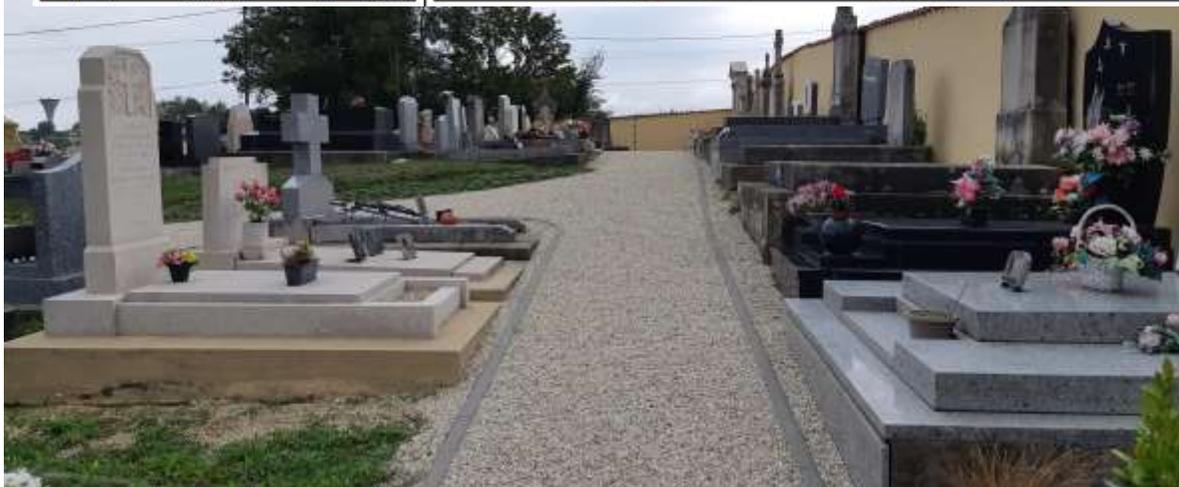
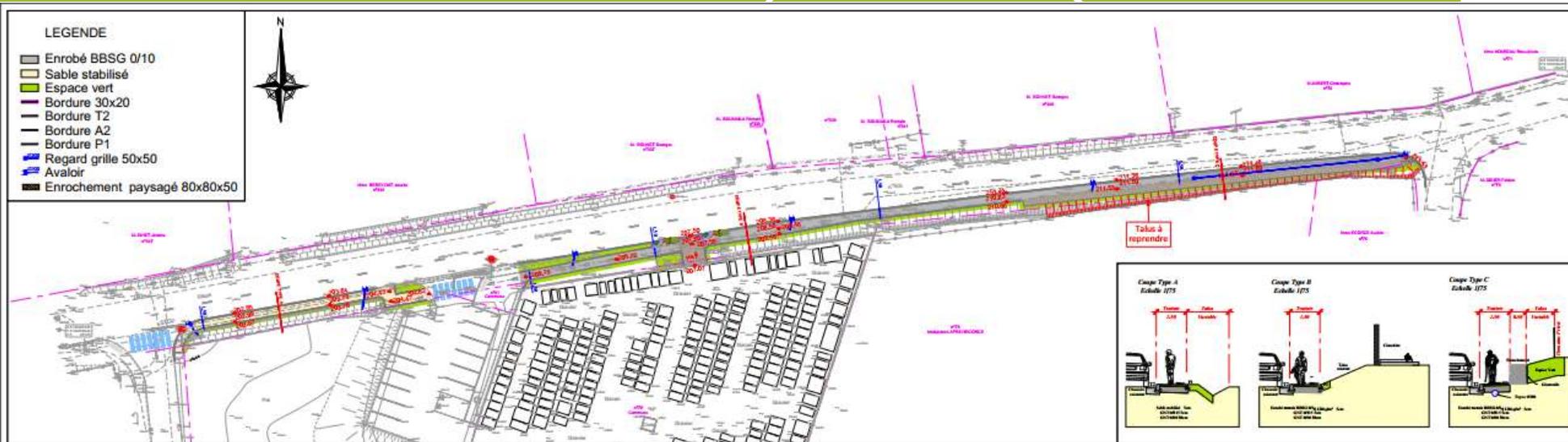
COMMUNE DE  
CONFRANÇON

Cheminement doux sur la route de  
Curtafond (RD92B)

FAISABILITE  
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

l'agence  
Agence Départementale d'Ingénierie de l'AIN  
32 rue du Peloux - 01 000 BOURG-EN-BRESSE  
tel 04 74 55 49 00

Indice	Date	FAISABILITE Observations	A.S. Projeteur	I.S. Vérifié
1	10/04/22			



# Pont de Vaux et CC Bresse et Saône Réhabilitation du barrage des aiguilles



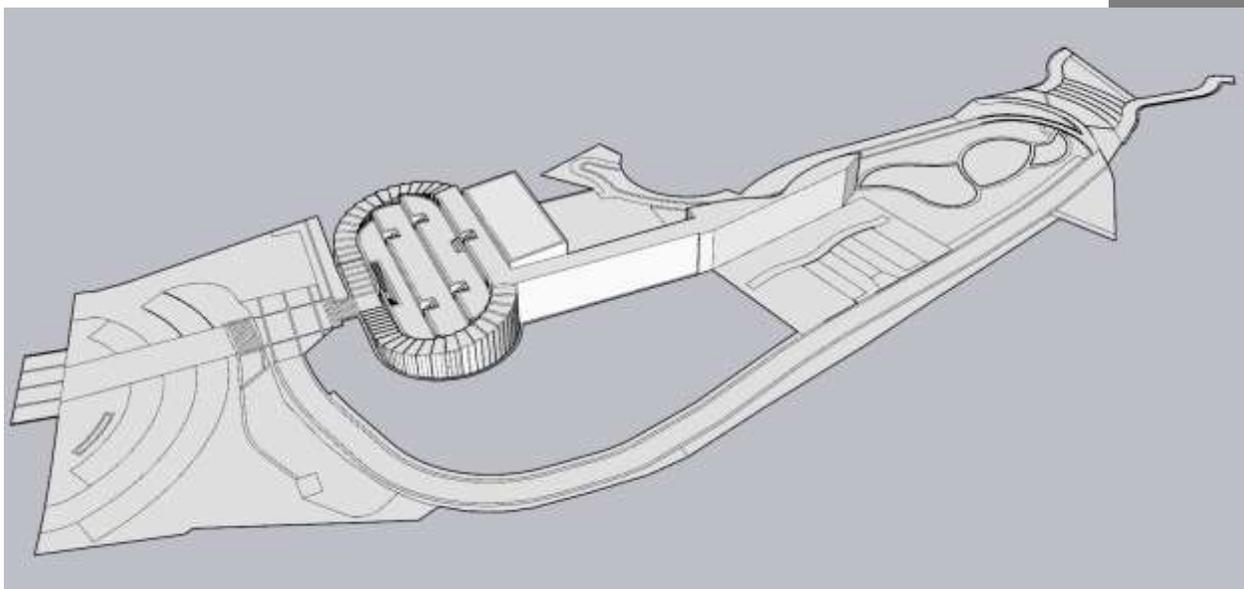


# Lhuis

## Traversée de village



# Etude de faisabilité SketchUp



# Schémas directeurs

- **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) :**
  - Obligatoire - arrêté du 31.07.20 : diagnostic périodique tous les 10 ans + obligation à fin 2021 (>10 000 EH), fin 2023 (2 à 10 000 EH), fin 2025 (<2 000 EH) -> en prévision des derniers transferts de compétences
- **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) :**
  - Obligatoire d'ici fin 2024 (art. L2224-7-1 du CGCT) -> lien avec les transferts de compétences,
- **Schéma Directeur de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SDDECI) :**
  - Facultatif, en complément de l'arrêté DECI (obligatoire)
- **Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) :**
  - Facultatif,
  - Moins fréquent, à développer suivant les besoins.

# Schémas directeurs



CC Bugey Sud

# Etude de transfert de compétence eau et assainissement



# Souclin

## Filtre planté de roseaux (200EH)



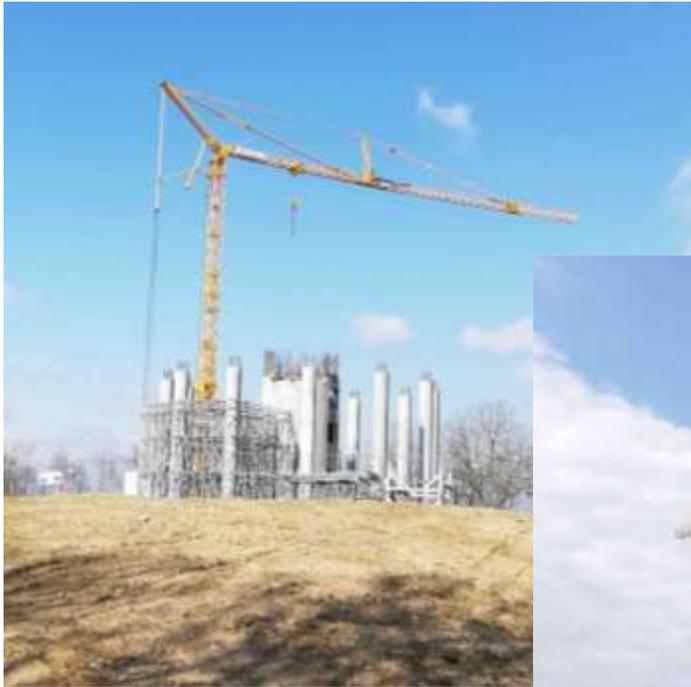
# Marignieu

## Travaux de réseaux



# Chalamont

## Réservoir eau potable



# SIVU de Pont de Vaux

## Effluents non domestiques (END)

Arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que **domestiques** dans le réseau public d'assainissement



# Manziat

## Audit du contrat de DSP

### Contrat d'exploitation

- Prestation de services (PS)
- Délégation de services publics (DSP)

### Audit de contrats en cours

### Passation d'avenant au contrat (PS et DSP)

### Suivi des contrats d'exploitation (PS et DSP)



Signature d'un avenant à la délégation de service public pour l'assainissement

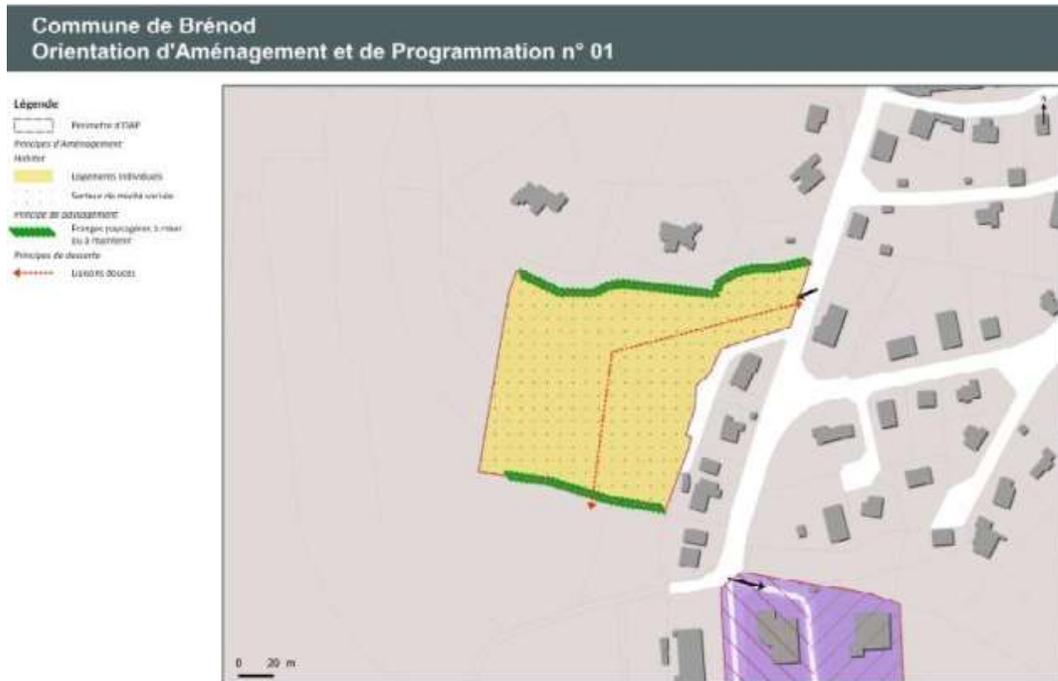
# Béligneux Révision du PLU

Réunion publique  
au stade du PADD



# Brenod

## Mise en œuvre d'une OAP – Aménagement d'un lotissement



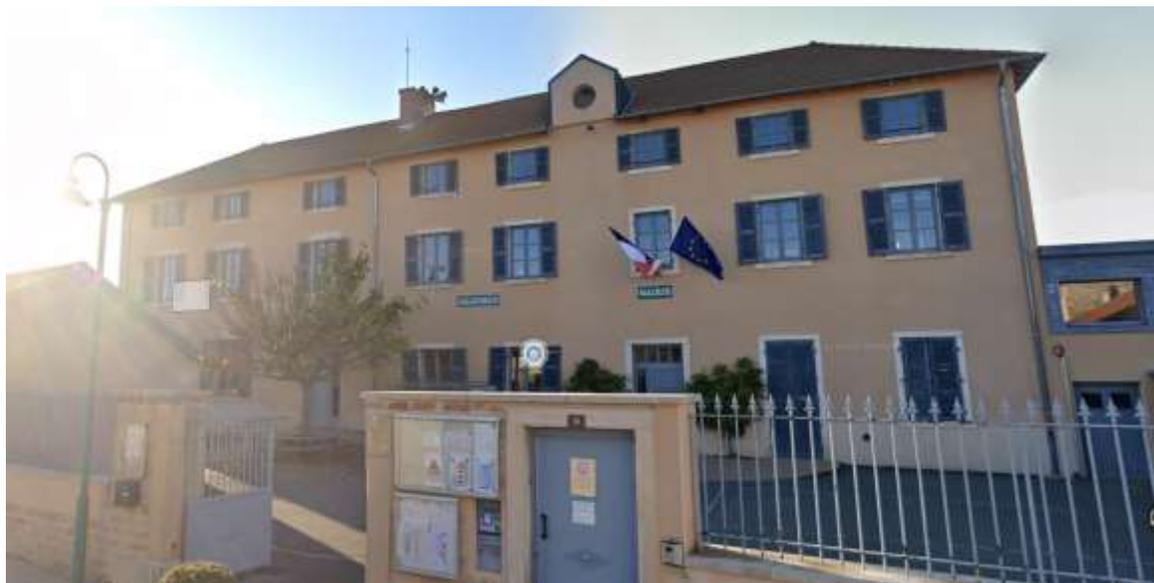
# Parves et Nattages

## Travaux de mise en accessibilité et accès logement



# Garnerans

## Remplacement des menuiseries



# Misérieux Construction d'une cantine



Photo SCP COUDEYRE

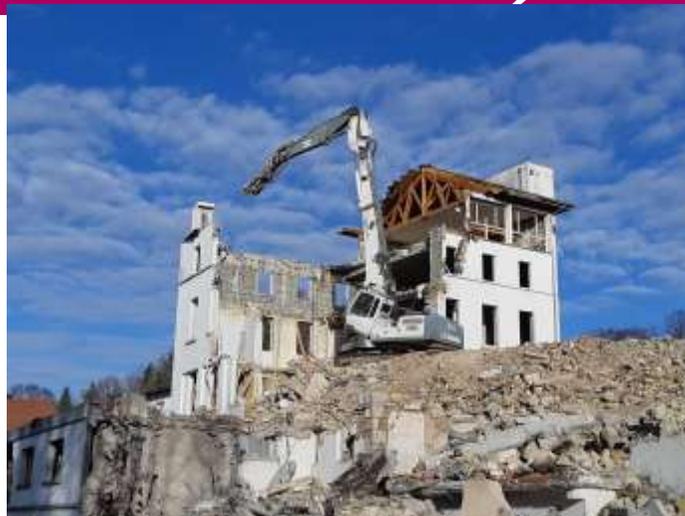
# Port Construction d'une gendarmerie



Photo Luc METEL / BEL AIR

# Plateau d'Hauteville

## Démolition friche Bellecombe



# Plateau d'Hauteville

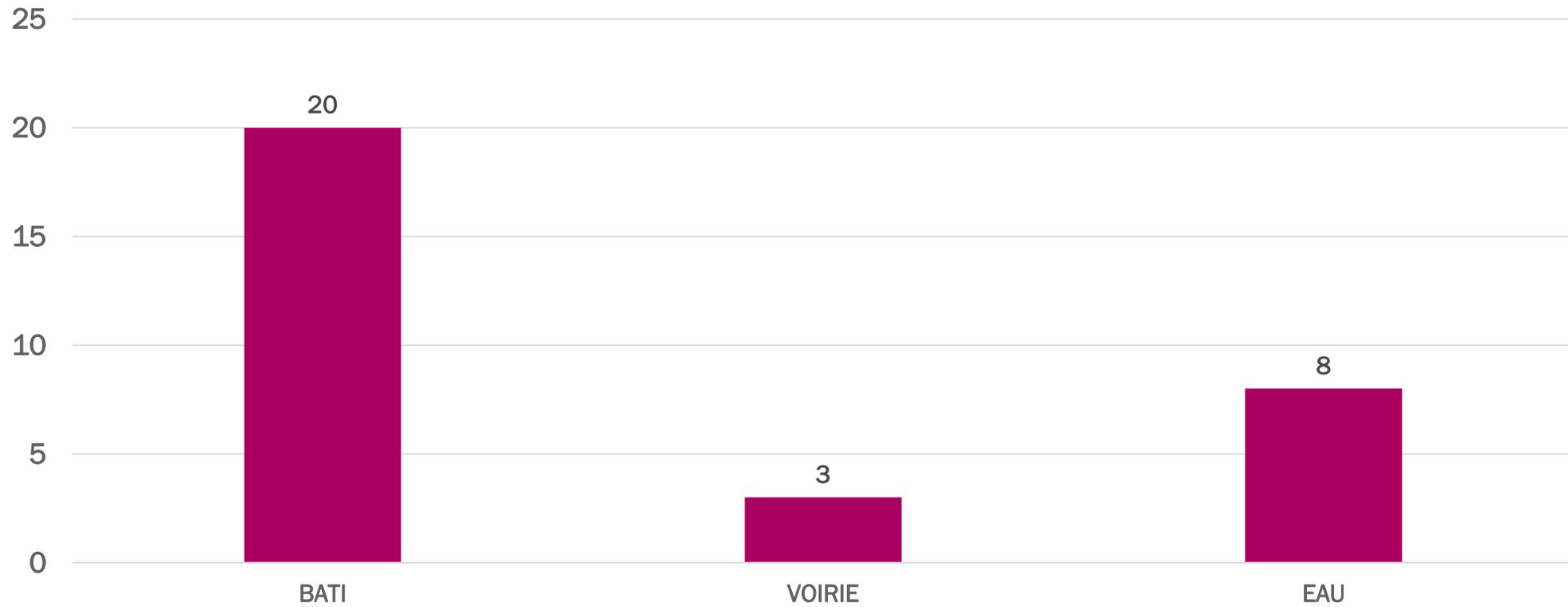
## Construction d'une gendarmerie



Photo Delers et Associés / Dosse Architecte



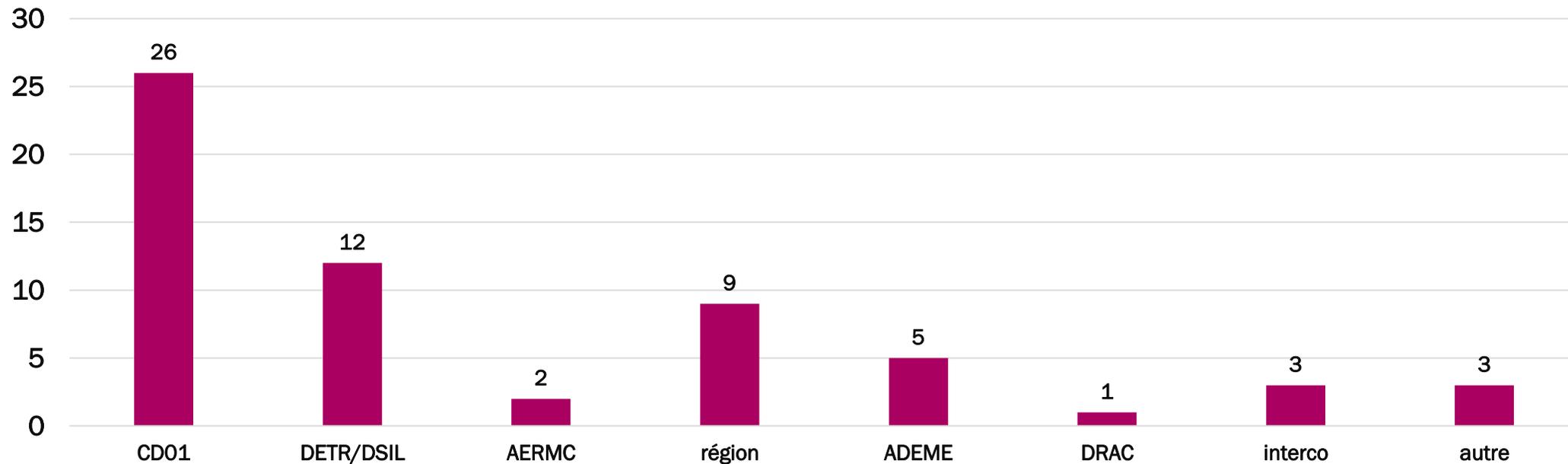
# Bilan de l'ingénierie financière



31 projets en 2022

# Bilan de l'ingénierie financière

## Dossiers déposés



61 dossiers de demande de subventions

# Bilan de l'ingénierie financière

<b>Montant estimatif total des projets accompagnés</b>	<b>18 610 901 €</b>
<b>Subventions demandées</b>	<b>6 415 909 €</b>
<b>Subventions notifiées (obtenues à jour)</b>	<b>4 641 781 €</b>

# Bilan de l'ingénierie financière



# Activités marchés – Pôle support Année 2022

2020

- Nombre de consultations lancées: 56
  - MOE : 14
  - Service: 10
  - Travaux : 31
  - Fournitures : 1

+21 CONSULTS  
CT/SPS/DIAG  
POUR BATI

2021

- Nombre de consultations lancées: 92
  - MOE : 29
  - Service: 24
  - Travaux : 37 soit 125 marchés
  - Fournitures : 2

+15 CONSULTS  
CT/SPS/DIAG  
POUR BATI

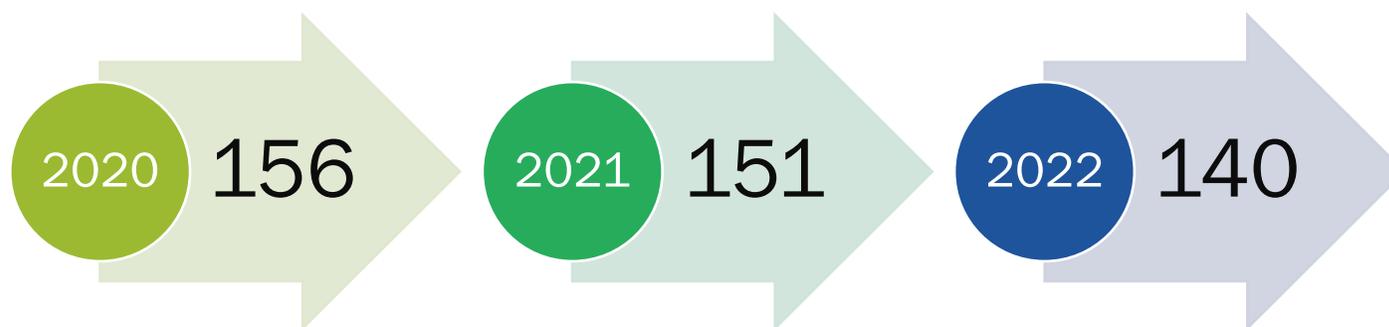
2022

- Nombre de consultations lancées: 115
  - MOE : 57
  - Service: 19
  - Travaux : 39 soit 158 marchés
  - Fournitures : 0

+113 CONSULTS  
CT/SPS/DIAG  
POUR BATI/EAU

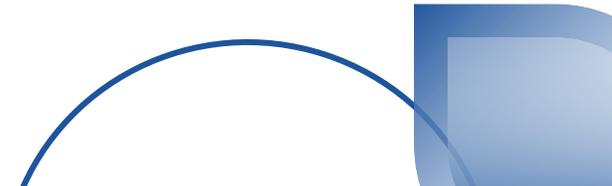
+ 4 Concours de Maîtrise d'œuvre lancés

# Conseils aux collectivités





# Les matinées d'information aux élus et aux services



# Préservation et gestion des ressources en eau potable



**Matinée d'information  
aux adhérents**

**Préservation et  
gestion des  
ressources en eau  
potable**



**Vendredi  
23  
Septembre  
2022  
Chalamont  
09h à 12h**

**Salle  
polyvalente**

**Inscription avant le 16  
septembre 2022  
[conseil@agence01.fr](mailto:conseil@agence01.fr)  
04 74 55 49 00**

**Gratuit  
pour les  
adhérents**

<https://agence01.fr>

# L'aménagement des espaces publics



**Matinée d'information  
aux adhérents**

**L'aménagement  
des  
espaces publics**



**Vendredi  
21  
Octobre  
2022  
Pont d'Ain  
09 h à 12 h  
Salle  
polyvalente**

**Inscription avant le 14  
octobre 2022  
[conseil@agence01.fr](mailto:conseil@agence01.fr)  
04 74 55 49 00**

**Gratuit  
pour les  
adhérents**

<https://agence01.fr>



# Le zéro artificialisation nette Comment développer son village?

**l'agence<sup>01</sup>**  
au service des collectivités

**Matinée d'information**  
**Le zéro artificialisation nette:**  
**Comment développer son village en limitant l'artificialisation?**

**Vendredi 25 Novembre 2022**  
**Villieu Loyes Mollon**

**09h à 12h**  
Centre de Rencontre Innovance  
Place de la fonderie

**Gratuit !**



**Inscription avant le 18 Novembre 2022**  
[conseil@agence01.fr](mailto:conseil@agence01.fr)  
04 74 55 49 00  
<https://agence01.fr>



# Les partenariats



# Les partenariats



**AINterpros**  
DU BÂTIMENT DURABLE

## Rencontres interprofessionnelles

PROGRAMME 2023



MEGARD ARCHITECTES

Le mardi 28 mars 2023 - Le Poizat  
**Hêtre ou ne pas hêtre.**  
*Comment et pourquoi utiliser du bois de feuillus local en construction ?*  
Visite de la salle polyvalente de Le Poizat



Le jeudi 04 mai 2023 - Neuville-Les-Dames  
**La Qualité de l'Air Intérieur (QAI)**  
*Enjeux de santé et de qualité des bâtiments.*  
Visite de crèche à Neuville-Les-Dames



Le jeudi 15 juin 2023 - Courtes  
**Réhabiliter les matériaux locaux et savoir-faire ancestraux**  
*Expérimentation, formation...*  
Visite de la ferme de la forêt à Courtes



Le mardi 04 juillet 2023 - Ambutrix  
**Facture énergétique**  
*Accompagner les petites communes vers des rénovations énergétiques performantes.*  
Visite de l'école primaire d'Ambutrix

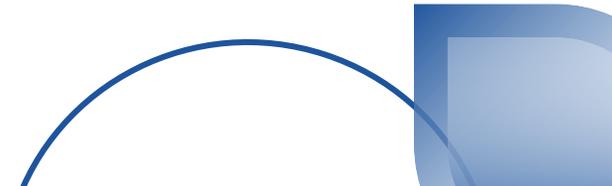


Le jeudi 05 octobre 2023 - Ceyzériat  
**Performance énergétique en entreprise**  
*Comment allier la rénovation du bâtiment et la production d'énergies renouvelables ?*  
Visite des locaux d'Okteo à Ceyzériat

l'agence  
01  
au service des collectivités

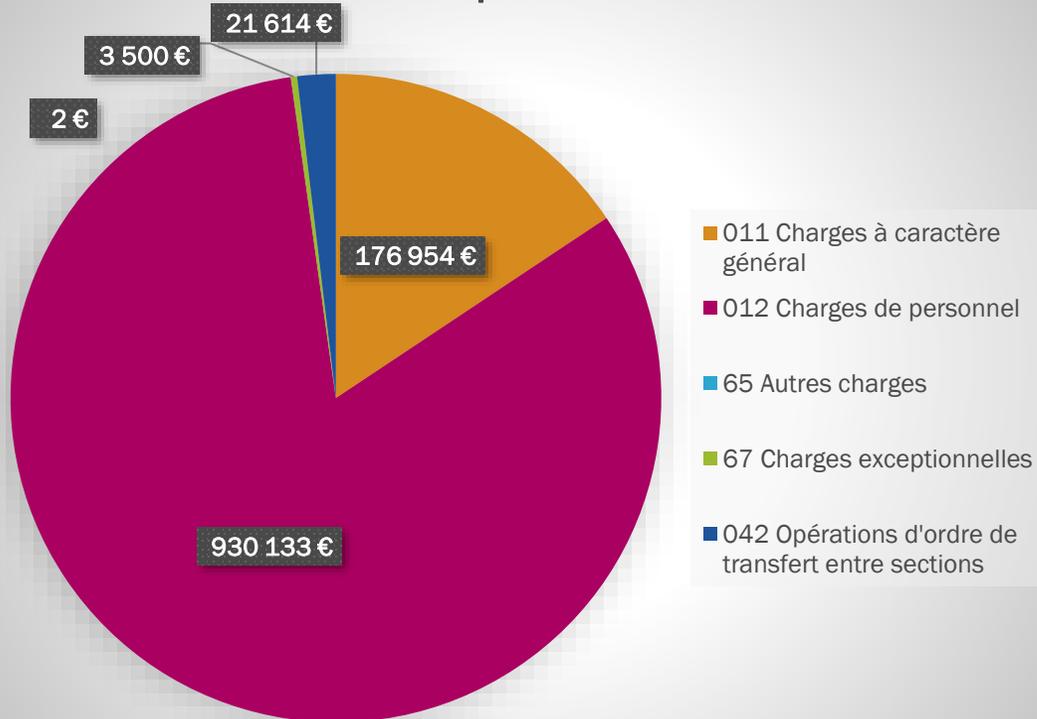


# Compte administratif 2022



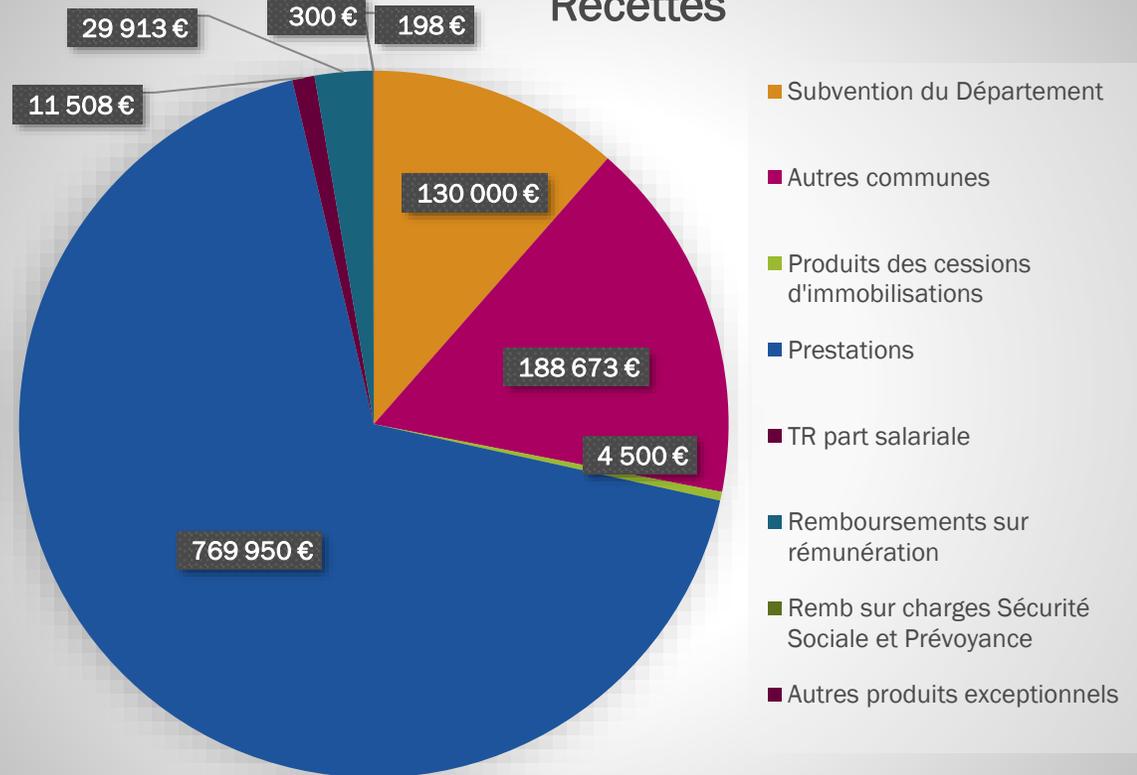
# Fonctionnement

## Dépenses



Total dépenses: 1 132 202,90 €

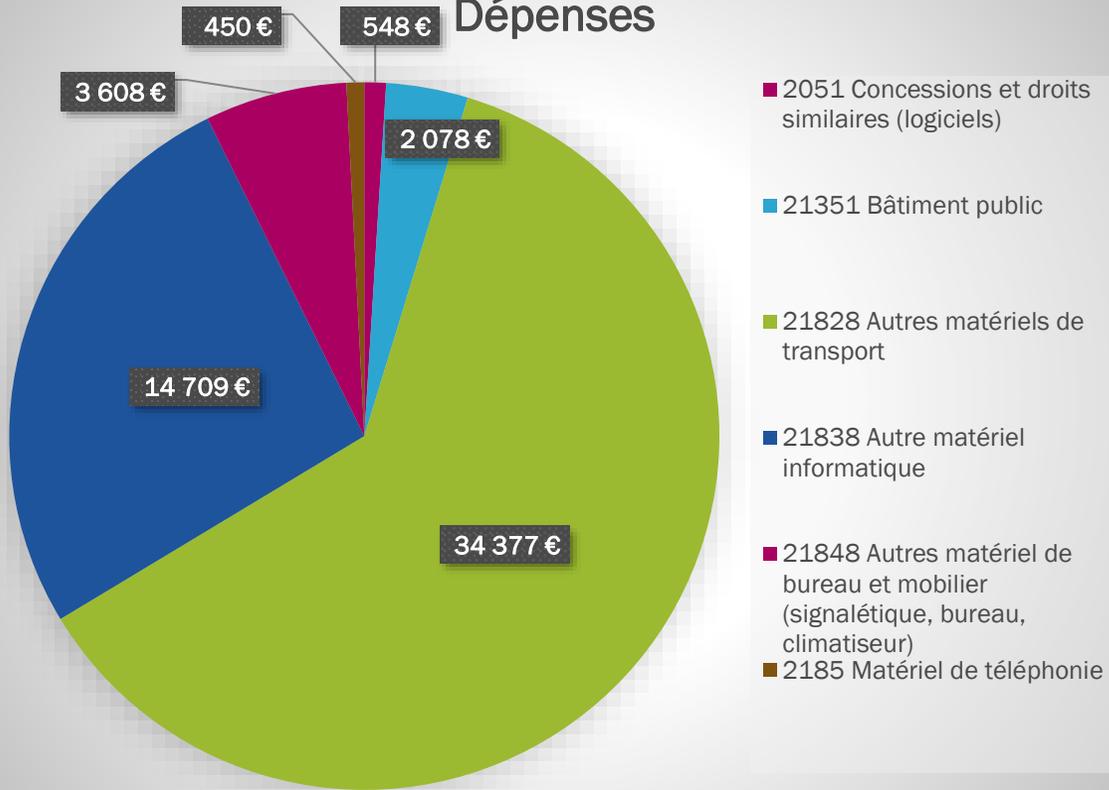
## Recettes



Total recettes: 1 135 079,35 €

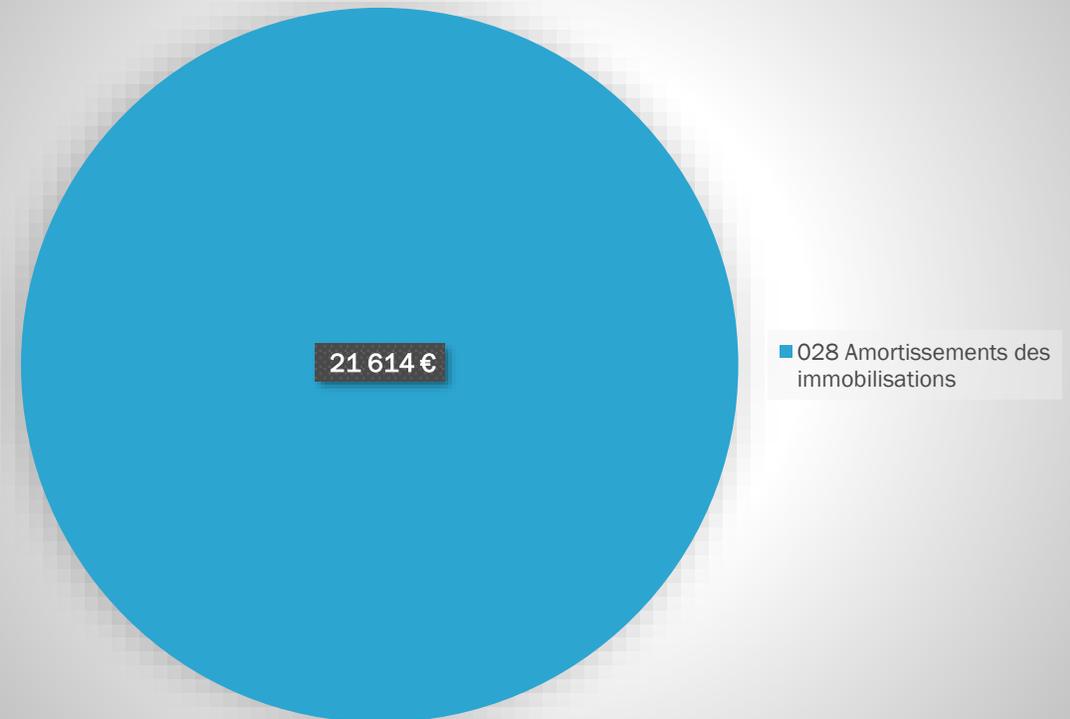
# Investissement

## Dépenses



Total dépenses: 55 770,38 €

## Recettes



Total recettes: 21 613,84 €

# Affectation du résultat

- **Fonctionnement**

Résultat de l'exercice de fonctionnement 2022 : + 2 876,45 €

Report N-1 : 409 726,28 €

**Somme à reporter au BP 2023 : 412 602,73 €**

- **Investissement**

Résultat de l'exercice d'investissement 2022 : - 34 156,54 €

Report N-1 : + 48 587,38 €

**Somme à reporter au BP 2023 : 14 430,84 €**

# Compte de gestion 2022



Le compte de gestion 2022 est rigoureusement identique au compte administratif.

Il est proposé de le valider et d'autoriser le Président à le signer.

# Budget primitif 2023

# Orientations budgétaires pour 2023

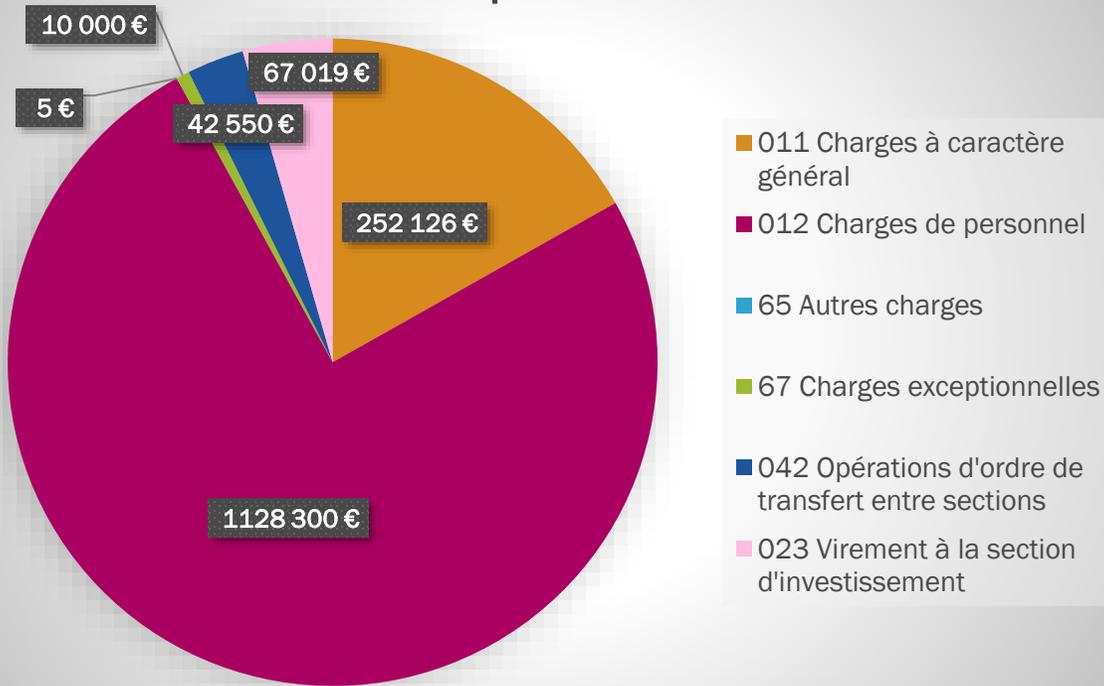
- 
- Dépenses Fonctionnement
    - Hausse des frais généraux (assurances, énergie,..)
    - Charge de personnel à effectif constant + 1 ETP (provision)
  - Recettes Fonctionnement
    - Subvention du département 117 000€
    - Augmentation du nombre d'adhérent
    - Facturation constante des prestations
  - **Maintien du coût journalier à 450 €HT (identique depuis 2014)**

# Orientations budgétaires pour 2023

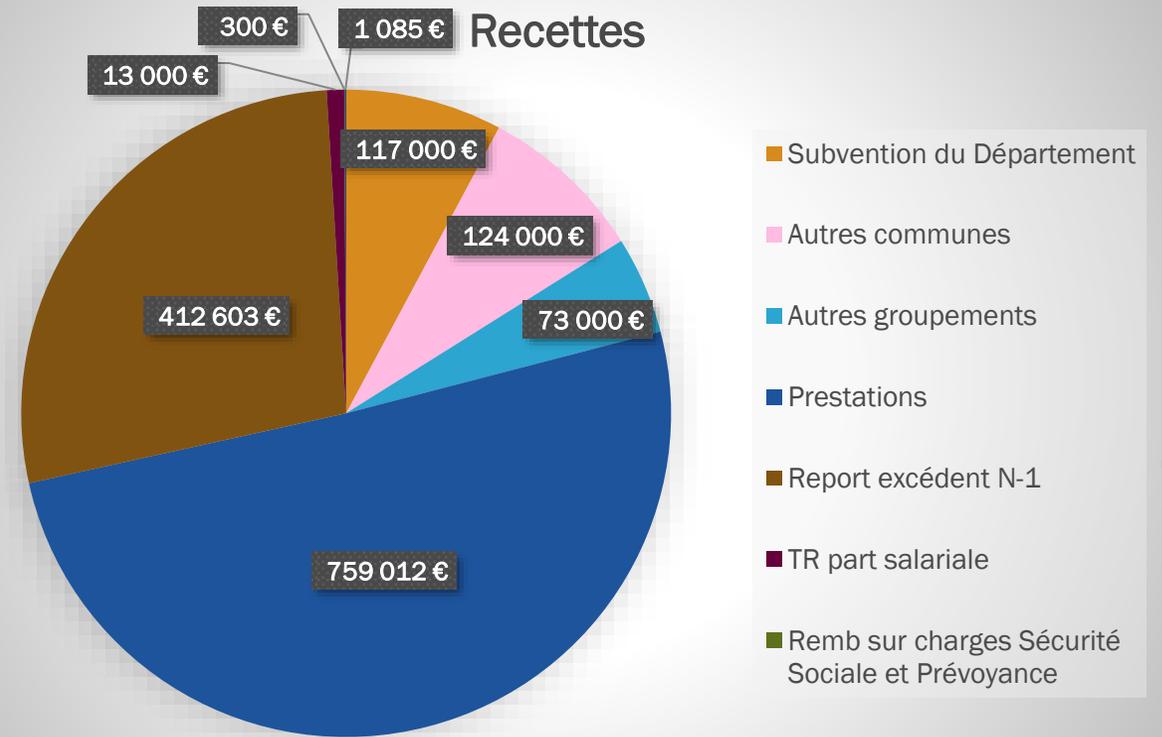
- 
- Dépenses Investissement
    - Acquisition d'un logiciel de gestion 67 000 €HT
    - Remplacement d'un véhicule
    - Cabine téléphonique
    - Matériels informatique
  - Communication
    - Création graphique pour support de communication
    - Tournage d'un clip vidéo (10 ans de l'agence en 2024)

# Fonctionnement

## Dépenses



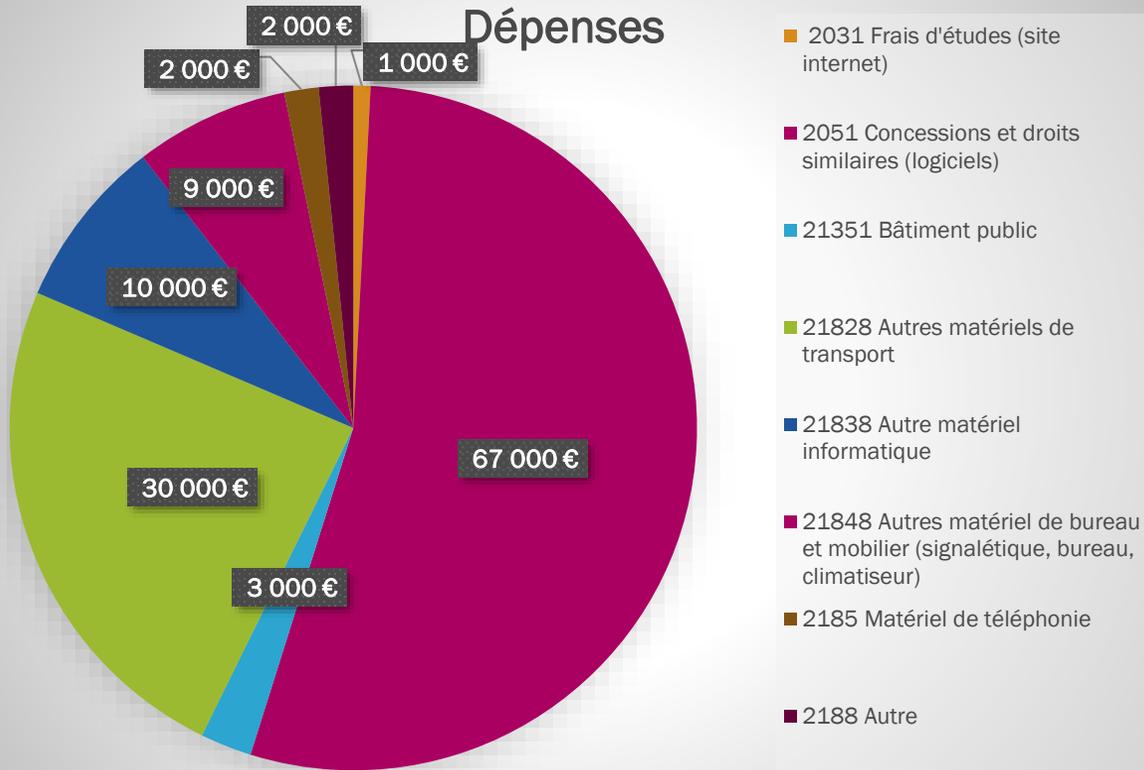
## Recettes



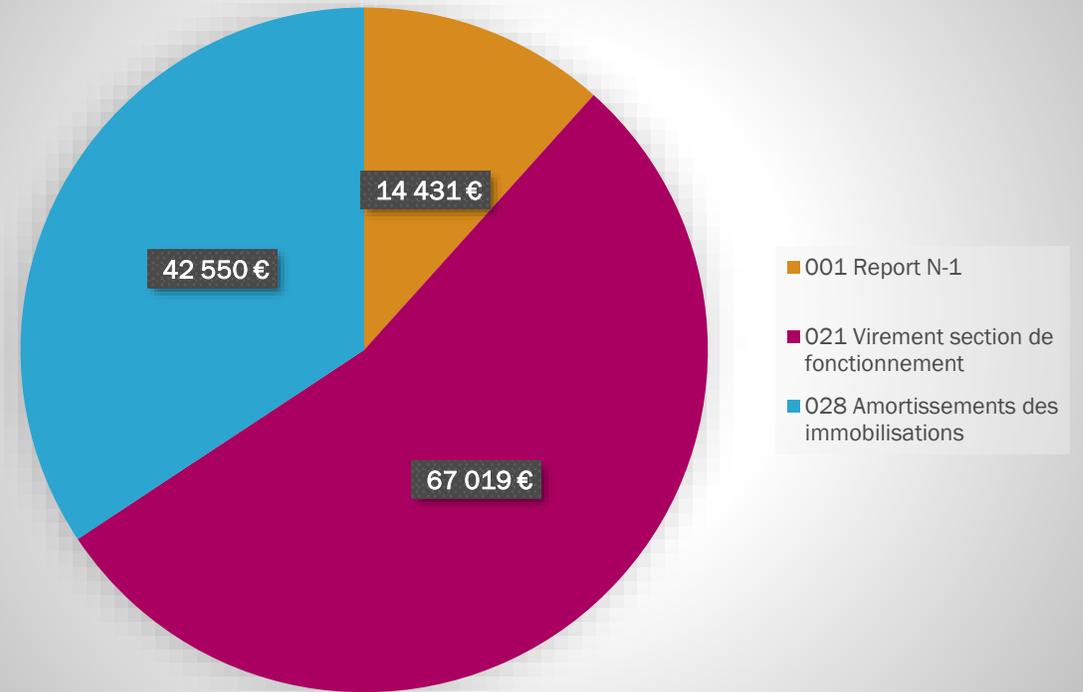
Total budget: 1 500 000,00 €

# Investissement

## Dépenses



## Recettes



Total budget: 124 000,00 €



# Maison départementale du cadre de vie PERL01



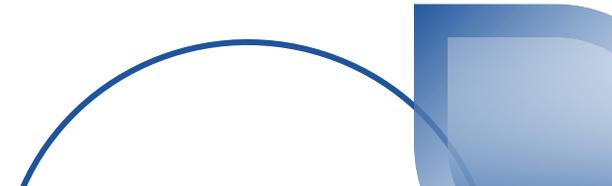
➤ Arrêté de validation des statuts en 28/11/2022

- Assemblée générale constitutive mi septembre 2023
  - Lancement d'une plateforme numérique et la communication
  - Validation du budget
- Projet bâtiment – Concours de MOE en cours

# Les actualités



# Les matinées d'information aux élus et aux services



# Rénovation énergétique des bâtiments publics selon le décret Eco Energie Tertiaire

Vendredi 22 septembre 2023 à Saint Etienne du Bois



- Comment rénover son patrimoine?
- Quels objectifs ?
- Quels acteurs ?
- Comment financer les opérations?

# Gestion du foncier, quelles procédures? Rétrocession, alignement, mitoyenneté, servitude

Vendredi 20 octobre 2023 à Meillonnas

- Domaine privé / Domaine public
- Qui fait quoi ? Quels acteurs ?
- Exemple de cas concrets
- Rappel des règles
- Procédure et régularisation



# Procédure et responsabilité juridique

Vendredi 10 novembre 2023 à Saint Jean le Vieux

- Commande publique
- Assurance
- Garantie
- Prise illégale d'intérêts





# Les ouvrages d'art

## Quels accompagnements?

# Introduction

Les ouvrages d'art routiers constituent un patrimoine important, tant en termes d'utilité sociale que d'actifs financiers.

Pour situer l'importance de ce patrimoine, les ponts représentent en France près de 250 000 ouvrages, auxquels s'ajoutent les murs de soutènement. La part la plus importante de ces ouvrages (près de 120 000) est située sur le réseau des voies communales.

**Le maintien en état des ouvrages d'art, aussi petits soient-ils, constitue un impératif pour la sécurité des usagers et leur disponibilité est cruciale pour le maintien en service des voies de communication et le maintien de l'activité économique.**

# Introduction

De plus, les défauts d'entretien régulier pèsent lourdement sur les budgets à plus ou moins long terme lorsque des réparations importantes doivent être programmées. En la matière, comme dans tant d'autres, **l'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative.**

Le patrimoine est soumis au vieillissement et aux agressions extérieures. Les ouvrages d'art ont une durée de vie limitée. Elle varie en fonction du type d'ouvrage (70 ans en moyenne pour les ponts), de l'agressivité de son environnement (le climat, le trafic de véhicules lourds...) mais également de l'entretien effectué. Le changement climatique et l'accroissement des inondations, notamment, vont accélérer cette dégradation.

**Les réseaux communaux sont particulièrement fragiles car ils comprennent souvent des ouvrages anciens, parfois mal recensés.**

# Qu'entend t-on par ouvrage d'art ?

Dans le domaine routier, un ouvrage d'art est une construction de génie civil, autre qu'un bâtiment, qui permet d'assurer et/ou de protéger la continuité d'une voie de circulation. Il existe trois grands types d'ouvrages d'art routiers : les ponts, les ouvrages de soutènement et les tunnels.



# Qu'entend t-on par ouvrage d'art ?

## LES PONTS



# Qu'entend t-on par ouvrage d'art ?

## LES BUSES



# Qu'entend t-on par ouvrage d'art ?

## LES MURS DE SOUTÈNEMENT



# Qu'entend t-on par ouvrage d'art ?

## LES TUNNELS

Le terme tunnel s'applique aux ouvrages qui, quel que soit leur mode constructif, créent un espace confiné. Il existe également d'autres types d'ouvrages d'art, plus spécifiques, tels que les ouvrages paravalanches, les structures pare-pierres et les pare-blocs.



# Les responsabilités

**C'est le maître d'ouvrage, gestionnaire, qui est responsable de la sécurité des usagers sur son réseau et qui a la charge de maintenir en bon état les ouvrages d'art.**

**Un gestionnaire peut, ainsi, être mis en cause pour défaut de surveillance ou d'entretien normal.**

En règle générale, les ponts et les murs soutenant une voirie communale appartiennent à la commune (En l'absence d'un titre de propriété, les murs protégeant une voirie communale et soutenant des propriétés riveraines sont également gérés par la commune...).

« Le propriétaire est le gestionnaire de la voie portée qui est tenu de prendre toutes mesures nécessaires pour maintenir l'ouvrage en bon état d'entretien et assurer la sécurité à l'égard des tiers »

# Le programme National Ponts



À partir d'août 2021

## PHASE 1

### RECENSEMENT ET RECONNAISSANCE DES OUVRAGES



- Pilotage par le Cerema de la réalisation par des **prestataires privés**
- Prestation **offerte** aux communes éligibles et volontaires
- A l'issue remise d'un « **carnet de santé** » des ponts et des murs de la commune pré-rempli avec les premières données recueillies

## PHASE 2

### ÉVALUATION D'UN PANEL D'OUVRAGES PARMI LES PLUS SENSIBLES



À l'issue de la première phase de recensement, pour un panel d'ouvrages parmi les plus sensibles à l'échelle nationale, une inspection plus précise pourra être proposée.

# Le programme National Ponds



## Bilan de la phase 1 pour le département de l'Ain

- ❑ 118 bénéficiaires - (47 % des communes éligibles)
  
- ❑ 426 OA ont été visités
  - 11% présente des désordres qui relèvent de la sécurité
  - 14% présente des désordres structurels

## Bilan de la Région AURA

5.9 ouvrages par bénéficiaires



AuRA	Coût de remise à niveau M€ HT/an	Coût de maintenance si le patrimoine avait été dans un état correct M€ HT/an	Coût total M€ HT/an
Ponds	16,93	10,32	24,67
Murs	13,36	8,51	19,74
Total	30,28	18,83	44,41

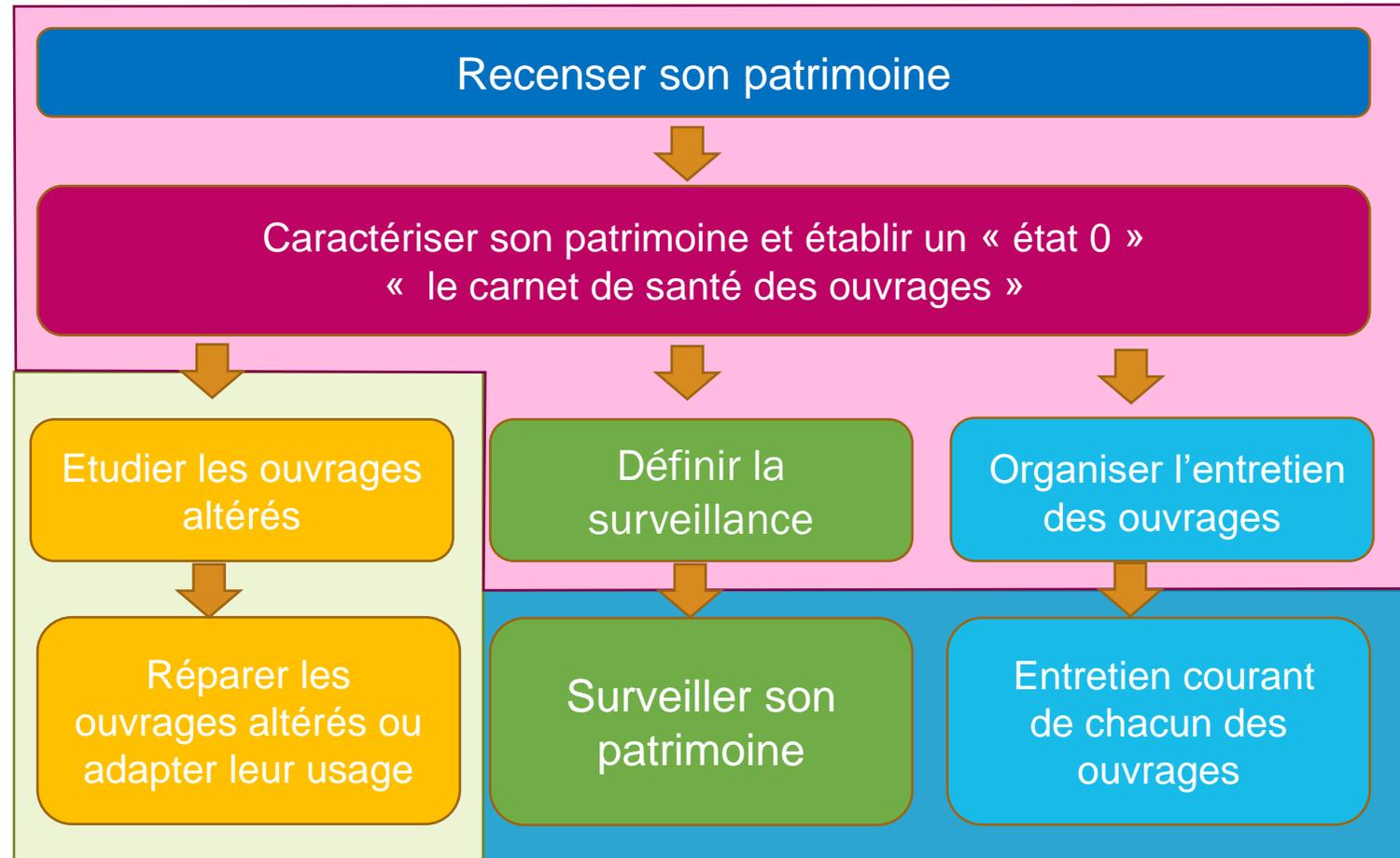
**soit en moyenne 35 000 € HT/an  
par commune bénéficiaire en AuRA  
sur une période de 10 ans**

# Pourquoi l'accompagnement de l'Agence?

- 118 communes
  - Recensement des ouvrages accompagné d'un carnet de santé
- Toutes les autres communes
  - Nécessité de recensement et d'évaluation des ouvrages
- Des demandes des communes pour la surveillance, l'entretien et la réhabilitation des ouvrages

# La gestion de son patrimoine

Prestations d'AMO - « directes »

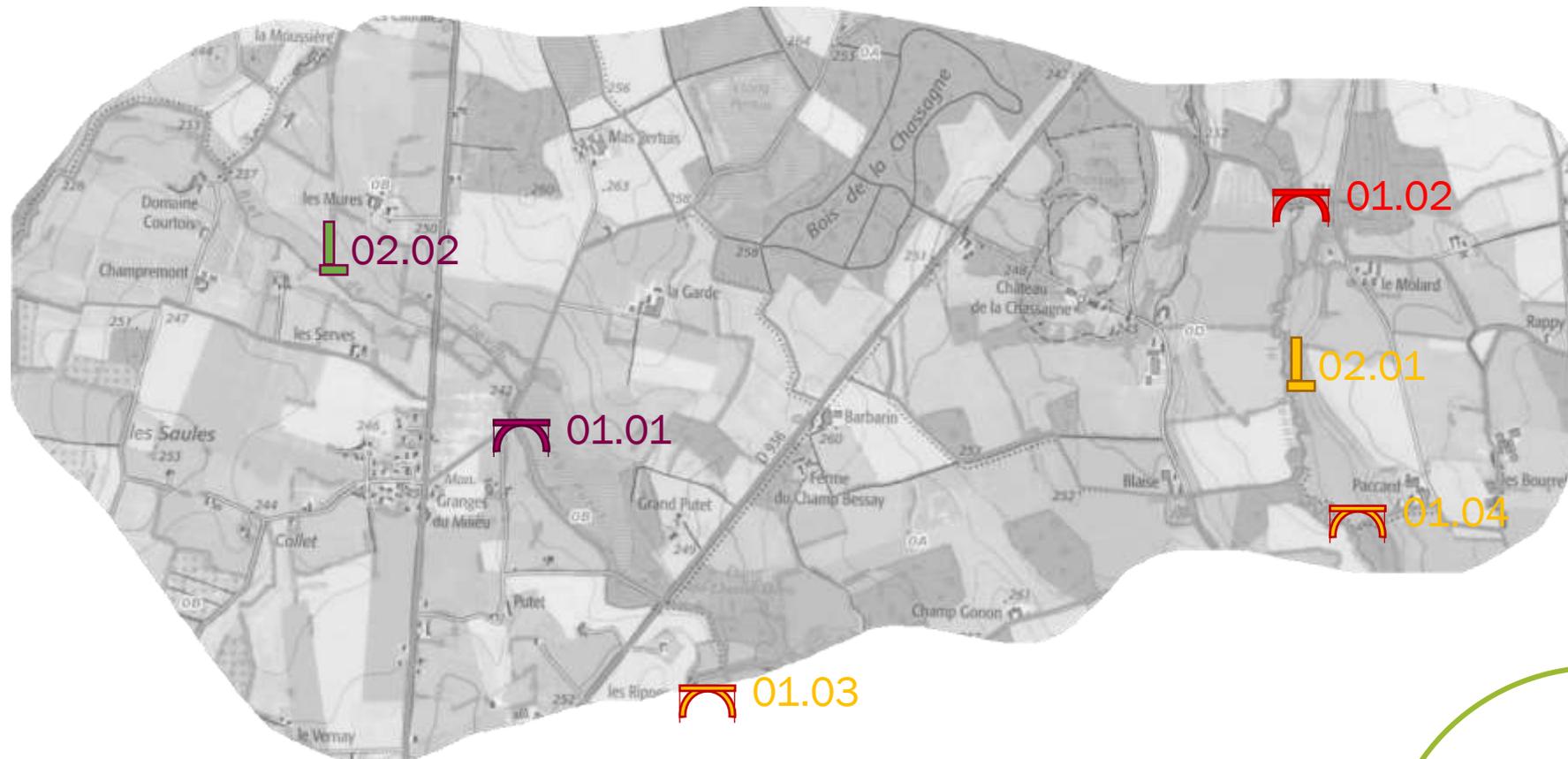


Prestations d'AMO –  
Consultation et suivi  
MOE

Opérations traitées par la Commune en  
régie ou confiées à des opérateurs  
économiques extérieurs

## Recenser son patrimoine

**Recenser, identifier et localiser** tous les ouvrages d'un territoire.  
Possibilité de mutualiser cette démarche avec un diagnostic des voiries communales.



Caractériser son patrimoine et établir un « état 0 »  
« Etablir le carnet de santé des ouvrages »

Sur les ouvrages communaux « simples » : établir un prédiagnostic

- Pont cadre
- Pont Voute
- Pont tablier
- Buses
- Murs de soutènement



1	<p>Ouvrage globalement en bon état</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la surveillance régulière et l'entretien courant.</li> </ul>
2	<p>Ouvrage présentant au moins un défaut pouvant altérer sa structure</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la surveillance régulière en veillant aux évolutions éventuelles</li> <li>• Adapter et poursuivre l'entretien courant.</li> <li>• Prévoir de réaliser des travaux d'entretien préventif à une échéance de 5 à 10 ans</li> </ul>
3	<p>Ouvrage dont une partie de la structure n'a pas pu être visitée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la surveillance régulière et l'entretien courant</li> <li>• Programmer et réaliser une visite d'évaluation ou une inspection détaillée permettant d'apprécier les défauts sur toutes les parties de l'ouvrage, et de statuer sur un programme d'actions.</li> </ul>
4	<p>Ouvrage dont la structure est altérée par un défaut significatif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la surveillance régulière en veillant aux évolutions éventuelles</li> <li>• Adapter et poursuivre l'entretien courant</li> <li>• Prévoir de réaliser des travaux d'entretien curatif ou préventif à une échéance de 3 à 5 ans</li> </ul>
5	<p>Ouvrage dont la structure est altérée par un défaut majeur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la surveillance régulière en veillant aux évolutions éventuelles</li> <li>• Adapter et poursuivre l'entretien courant</li> <li>• Prévoir de réaliser des travaux d'entretien curatif à brève échéance (1 à 3 ans)</li> </ul>



Méthode de référence du CEREMA et catalogue de désordres de la méthode IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art)

Définir la  
surveillance

Organiser l'entretien  
des ouvrages

A l'issue du pré-diagnostic, en parallèle de la réfection des ouvrages altérés, l'**ADIA** peut assister la Commune pour établir un programme de surveillance à effectuer par les agents de voirie en régie et/ou un programme de surveillance effectué par des bureaux d'études extérieurs.

L'**ADIA** proposera aussi des programmes d'entretien courants à effectuer par les agents de la Commune en régie et/ou des entreprises extérieures.

L'entretien spécifique peut également faire l'objet d'une assistance de la part de l'**ADIA** en tant qu'AMO – le montage d'accord cadre peut être envisagé suivant le patrimoine de la Commune.

# Les modalités d'intervention

Visite et réunion préalables pour l'établissement d'une convention suivant le temps à passer :  
⇒ A titre d'information, il faut compter 1,5 journée par ouvrage entre le diagnostic et la rédaction du carnet de santé, soit 675 € par ouvrage. A préciser suivant la complexité de l'ouvrage.

## Moyens humains:

Prestation assurée au sein du pôle voirie espaces publics par **Sylvain Meunier**

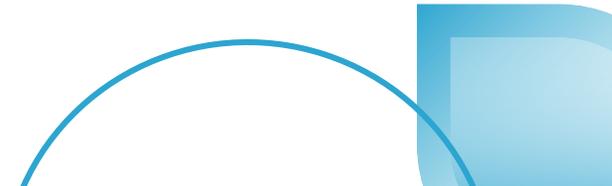
- Formation initiale : Diplôme d'ingénieur (bâtiment et travaux publics)
- Formation spécifique prévue par le CEREMA et utilisation des guides techniques du CEREMA

Appui sur le volet des murs de soutènement par **Nicolas Petit**

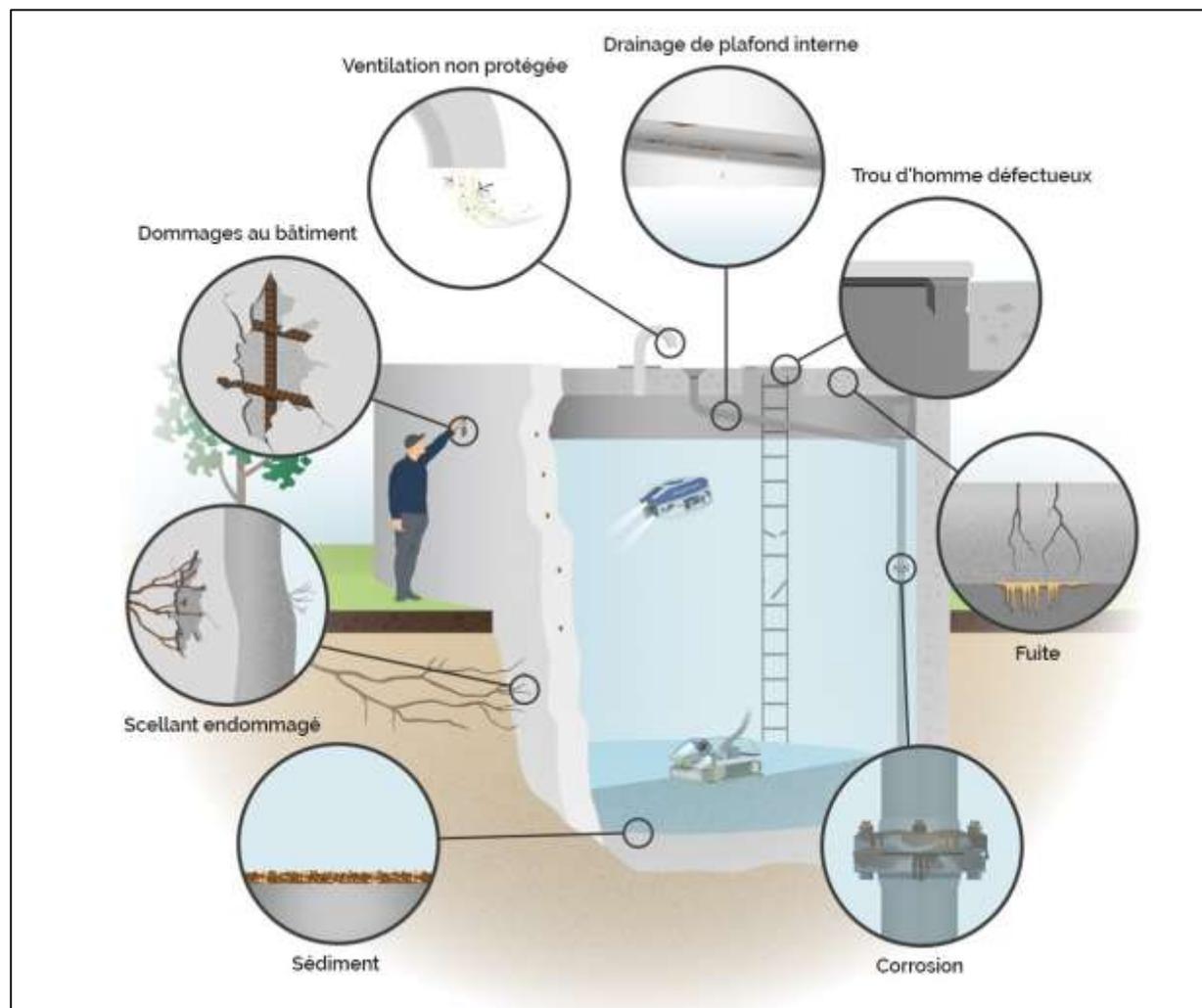
- Formation initiale : ingénieur géotechnicien
- Formation spécifique CEREMA



# Les ouvrages d'eau potable

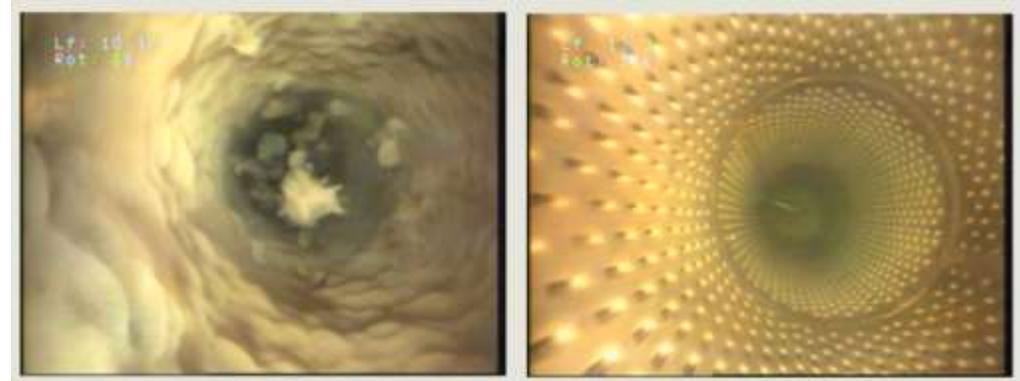


# Les défauts rencontrés sur les ouvrages



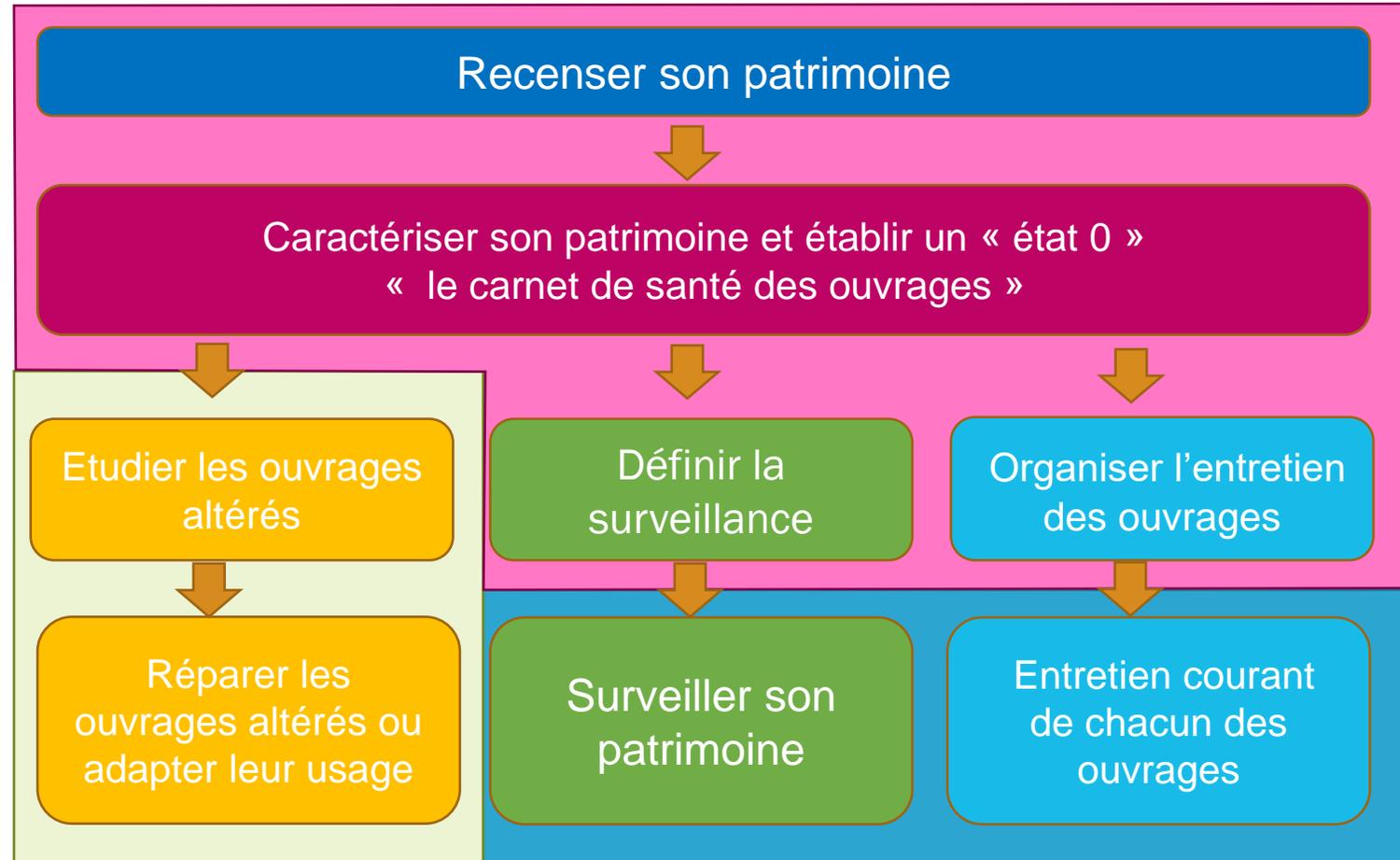
# Diagnostic des puits et forages

- **Cas particulier des puits et forages : obligation spécifique de diagnostic périodique :**
- Article 11 de l'arrêté du 11.09.03 :
  - « *les forages, puits, ouvrages souterrains utilisés pour la surveillance ou le prélèvement d'eau (...) doivent faire l'objet d'une inspection périodique, au minimum tous les dix ans* »
- Ce diagnostic répond aux objectifs suivants :
  - Conserver/retrouver les capacités de production en eau potable,
  - Assurer une qualité de l'eau produite,
  - Surveiller l'état structurel des ouvrages.



Exemple de régénération d'un forage

Prestations d'AMO – Consultation et suivi  
SDAEP (volet ouvrages)



Prestations d'AMO –  
Consultation et suivi Diagnostic  
Génie Civil OU Puits-forages et  
MOE réhabilitation

Opérations traitées par la collectivité en  
régie ou confiées à des opérateurs  
économiques extérieurs

# La compétence DECI



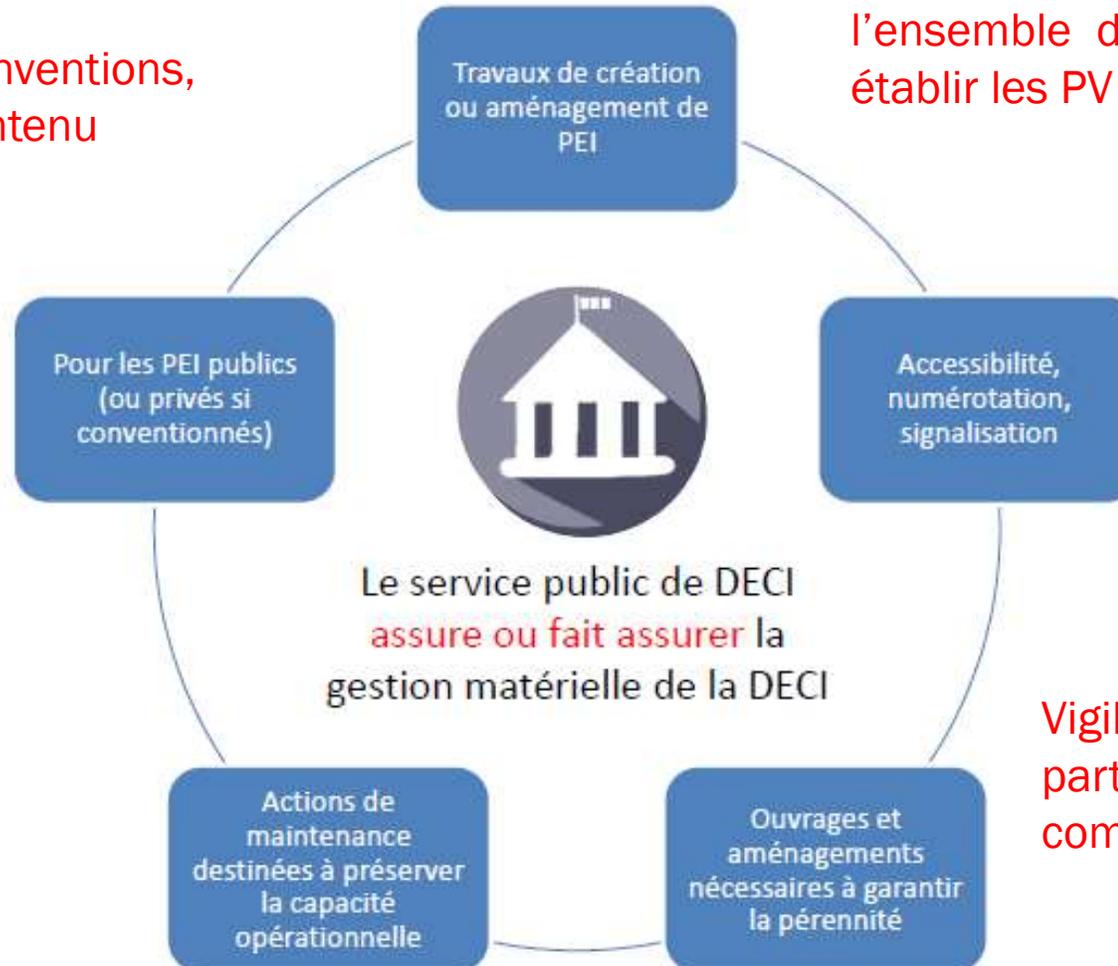
Le SDIS de l'Ain a établi son Règlement Départemental DECI en 2017 ainsi qu'un ensemble de fiches techniques (documents disponibles sur le site internet du SDIS01).

- Conditions d'entretien et de contrôles des Points Eaux Incendie (PEI) par les services publics de DECI et le SDIS01
- Etablir un arrêté communal de DECI listant les PEI publics et privés concourant à la DECI
- Schéma communal de DECI permettant de définir un programme d'actions ayant pour objectif la mise en conformité de la couverture DECI

Enfin, le contexte de transfert de la compétence Eau potable aux EPCI entraîne un partage de compétences et de responsabilités qu'il convient de bien définir pour s'assurer du bon fonctionnement des PEI lorsque ceux-ci dépendent des ouvrages et réseaux d'eau potable.

# Les missions du service public de DECI

Bien établir les conventions,  
importance du contenu  
(responsabilités)



Bien faire valider par le SDIS  
l'ensemble des nouveaux PEI,  
établir les PV de réception

Vigilance sur les  
partages de  
compétences AEP/DECI

# Entretien et contrôles des PEI

Il faut distinguer :

## Les actions de maintenance

- Destinées à préserver les capacités opérationnelles des PEI
- Effectuées au titre du service public DECI

## Les contrôles techniques périodiques

- Destinés à évaluer les capacités des PEI
- Effectués au titre de la police administrative de la DECI, pris en charge par le service public de DECI

## Les reconnaissances opérationnelles

- Destinées à vérifier la disponibilité des PEI pour les SIS
- Réalisées par le SDIS uniquement

### Contrôle Technique

Tous les 3 ans  
par PEI

Service public  
de DECI

Contrôle  
fonctionnel –  
débit/pression

Société privée /  
délégataire  
réseau / CPINI..

### Reconnaissance Opérationnelle

Tous les 3 ans  
par PEI

SDIS de l'AIN

Ouverture 3  
tours  
Essai PEI NN

SP du corps  
départemental  
– CIS 1<sup>er</sup> appel

# Arrêté communal de DECI

- L'arrêté communal est un document obligatoire à établir par la commune
- Il fixe la liste des PEI publics et privés du territoire en intégrant ceux relevant d'autres réglementations (DFCI, ICPE).
- Le « modèle simplifié » d'arrêté proposé initialement par le SDIS01 est désormais supprimé
- Le modèle à respecter (voir recueil des fiches techniques sur le internet du SDIS01) est le « **modèle avancé** », qui comprend en complément de la liste des PEI un article 4 qui précise les non-conformités et actions associées et planifiées pour y remédier
- La programmation de ces actions est définie en établissant un **schéma communal de DECI**
- En cas de sinistre, les assureurs sont particulièrement vigilants sur l'existence d'un arrêté communal DECI et le contenu de cet article 4.

# Schéma communal de DECI

- Etat des lieux
  - a) Les données générales sur le territoire
  - b) Le recensement des risques existants et à venir
  - c) Le recensement des moyens existants concourant à la DECI
- Evaluation des besoins en DECI en fonction du risque à défendre
- Vérification de l'adéquation entre la DECI existante et les risques à défendre
- Préconisations permettant d'améliorer la DECI
- Planification de la mise en place d'équipements renforçant la DECI
- Modalités et portée des conseils apportés par le SDIS

Recueil des avis  
par l'autorité de police DECI  
auprès du SDIS, des services de l'État,  
du service public de l'eau...

Adoption  
du SCDECI ou du SICDECI

# Schéma communal de DECI



Carte de recensement des risques existants et à venir

Carte de recensement des moyens existants de la DECI



Exemple d'une carte "sécurité" représentant la couverture DECI existante pour défendre les risques présents ou à venir, répartis en zones de risque, dans le cadre de la planification de la DECI.

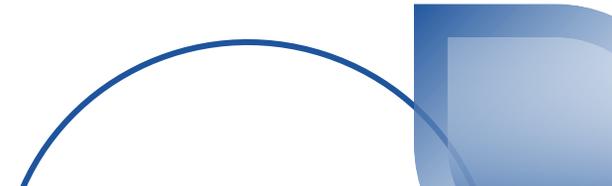
Exemples de cartographies produites :

# Les accompagnements de l'Agence

- **Etablissement d'un arrêté communal DECI :**
  - Visite de terrain, établissement des listes de PEI publics et privés, traitement de cas particuliers : régularisation de conventions pour des PEI privés, de réception de PEI..., lien avec le SDIS01 et établissement de l'arrêté
- **Etablissement d'un schéma communal DECI :**
  - En tant qu'AMO afin de définir les besoins de l'étude, assurer la passation et le suivi des études,
  - Si les besoins d'études sont limités, l'ADIA en direct
- **Engagement d'actions :**
  - En tant que MOE sur des opérations < 90 000 €HT : travaux sur des poteaux incendie, installation d'une bâche souple 120 m3...
  - Au-delà, en tant qu'AMO afin de réaliser une étude de faisabilité puis assurer la passation et le suivi des études de MOE.



# Questions diverses





01

# l'agence

au service des collectivités

Merci de votre écoute